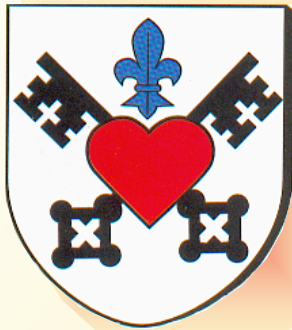


VIVRE à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information de la Commune



Numéro 62

Août 2004

Événements au fil des jours . . .



➡ Les 22 et 29 mai 2004 :
Événements au Basket-Club

Le 22 mai, le Basket Club organise une grande journée de **finales départementales.**

Le 29 mai, **l'équipe de minimes féminines remporte brillamment la Coupe du Haut-Rhin.**



➡ Le 13 juin 2004 :
Marché aux puces

Le Basket Club et l'association « Temps libre » organisent, pour la cinquième fois, avec grand succès, leur marché aux puces annuel.

170 exposants ont en effet proposé leurs objets à la vente. Il y avait aussi de quoi se nourrir et se désaltérer !...



➡ Le 26 juin 2004 :
Mariage d'un Conseiller Municipal

Le samedi 26 juin, la Mairie était en fête à l'occasion du **mariage de Raphaël KUENY, Conseiller Municipal, avec la charmante Lydie BRESSON.**

C'est entourés de leurs familles respectives, de leurs amis et du Conseil Municipal qu'ils se sont dit « oui », avant de sceller leur mariage à l'église.

Tous nos vœux aux jeunes mariés ...



Sommaire

Page 1 ▶ Sommaire

Page 2 ▶ Éditorial du Maire

Page 3 ▶ Conseil Municipal du 19 mars 2004

Page 13 ▶ Conseil Municipal du 5 avril 2004

Page 19 ▶ Conseil Municipal du 28 avril 2004

Page 23 ▶ Conseil Municipal du 14 mai 2004

Page 37 ▶ En bref

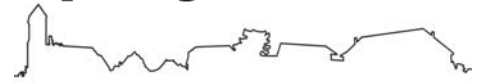
Page 38 ▶ Anniversaires du deuxième semestre

Page 40 ▶ Etat civil





L'avenir se prépare chaque jour ...



Chaleurs de l'été.

Temps de vacances et de détente.

Temps de réflexion et de bilan sur le chemin parcouru.

Temps de synthèse et de préparation d'un avenir proche et de celui plus lointain.

En ce mois d'août, partageons ensemble les grands motifs de satisfaction que nous pouvons relever :

- tout d'abord, je voudrais relever l'**excellent esprit dans lequel s'effectue désormais notre travail municipal** : propositions, discussions libres et animées, concertations préalables, élaboration ouverte des décisions finales aboutissent dans la très grande majorité des votes à l'unanimité dans la définition et l'exécution des projets pour notre communauté.

C'est un atout majeur pour notre village.

- à la fin de ce mois, l'**ensemble des classes de notre Ecole élémentaire communale réintégrera les locaux rénovés et nouveaux.**

J'espère que, dans le cadre de cet établissement désormais exemplaire, chacun, à sa place, saura reconnaître l'effort consenti par la Collectivité et valoriser à son niveau les équipements disponibles, au service de l'avenir de nos enfants.

- durant ce 1^{er} semestre, **WALDIGHOFFEN s'est enrichi de 4 nouvelles enseignes** et enregistre de nouvelles promesses très importantes pour l'essor commercial, la dynamisation et la pérennisation de nos commerces de proximité existants. **En effet, l'implantation du Super U et le transfert de WELDOM sur notre zone Eberling viennent d'être autorisés.** Une troisième demande complémentaire va être déposée à l'automne.

- notre village **s'adapte au monde moderne** par la mise en place de nouveaux réseaux :

- ◆ **extension du réseau gaz** du centre-village vers la sortie Oberdorf par GAZ de France

- ◆ **réseau assainissement** rues de la République et de Willer par la Communauté de Communes « Ill et Gersbach »

- un nouveau souffle est donné à l'**animation de notre village** par :

- ◆ le lancement d'une **nouvelle manifestation destinée à être pérennisée et développée « VINOWAL- Fête de la Gastronomie et des Vins de France »** ouverte du 20 au 22 août. Merci aux membres de tous bords du comité de pilotage.

- ◆ l'organisation d'une **magnifique soirée de concert et danses russes** le 18 septembre prochain.

- fin août démarrera le **chantier de rénovation de notre Mairie** en vue d'adapter les qualités d'accueil à une fréquentation publique de plus en plus nombreuse et variée.

Je vous donne rendez-vous à l'automne tout proche pour vous détailler les nouvelles ambitions de votre équipe municipale pour que nous nous sentions de plus en plus heureux de vivre ensemble à WALDIGHOFFEN.

Votre Maire
Henri HOFF





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 19 mars 2004

Le 19 mars 2004, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 15 mars 2004.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire,
Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, (à partir de 19 h 00, point 2), Madame Françoise JERMANN, Adjoint,
Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, (à partir de 18 h 55, point 1.2) Madame Evelyne
HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, (à partir de 19 h 15, point 5), Michel
NUSSBAUMER, (à partir de 19 h 15, point 2), Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN,
Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etait absent, excusé : M. Fernand SCHAFFHAUSER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. Alexis MARGRAFF, Comptable du Trésor de la Trésorerie de
HIRSINGUE, invité à assister à la réunion, et ouvre la séance à 18 h 45.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DES REUNIONS DES 13 FEVRIER 2004 ET 25 FEVRIER 2004

- 1.1. **Compte rendu du 13 février 2004** : Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte-rendu.

Arrivée de M. SCHIELIN Jean-Claude

- 1.2. **Compte rendu du 25 février 2004** : Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents (3 abstentions : MM EGLIN René, CHRETIEN Serge, HEISSLER Olivier, absents à la réunion), approuve ce compte-rendu.

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2003

2.1. Compte administratif 2003

Le Maire donne la présidence de ce point à M. EGLIN René, adjoint chargé des finances. Il présente l'évolution des ressources et des charges entre 2002 et 2003.

	2002	2003	Observations
SECTION FONCTIONNEMENT :			
Ressources stables	855 788	944 049	Augmentation en 2003 du produit des impôts et taxes ainsi que des dotations et participations (sans hausse des taux)
Total général des ressources directes :	1002 018	957 135	
Charges à caractère général	168 806	306 869	Augmentation de la consommation électrique du groupe scolaire, et prise en charge en section fonctionnement des frais de location des salles de classe provisoires.
Charges stables	477 412	608 349	Stabilité des charges de personnels et financières
Total général des charges :	571 031	664 200	

SECTION D'INVESTISSEMENT :		2 812 472	Dont 454.442 € de subventions et 2.100.715 € d'emprunts
Ressources d'investissements			
Dépenses d'investissements		3 764 441	Dont 1.098.655 € de remboursement d'emprunts

M. KUENY Raphaël a remarqué une différence entre le montant inscrit au budget 2003 et le réalisé, en ce qui concerne l'article 6232, « fêtes et cérémonies ». En fait, ces dépenses ont progressé à cause de plusieurs événements exceptionnels de grande ampleur dont la fête des nouveaux arrivants et la crèche de Noël.

Il souhaite également savoir quelles sont les personnes concernées dans l'article « Personnel extérieur ». Il s'agit de la participation au salaire des bûcherons. Le Maire ajoute qu'en 2003, cette dépense a été couverte par le produit de la vente de bois.

M. KRICK Jean-Pierre se renseigne sur le contenu de l'article « fournitures scolaires » : il s'agit notamment de fournitures destinées aux sections bilingues.

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion pour le vote.

M. GRIENENBERGER Etienne souhaite préciser qu'il se réjouit que les 4 Conseillers qui n'étaient pas issus de la liste du Maire sortant en 2001 ont pu mieux participer à la gestion de la Commune, surtout en ce qui concerne l'Ecole. Cela ne signifie pas qu'ils sont d'accord avec tout ce qui a été fait, notamment par le choix du maître d'œuvre et des différentes estimations des coûts des travaux. Ils émettront un vote positif pour soutenir l'action de la revitalisation du groupe scolaire car c'est un besoin. Cependant, ils ne veulent plus continuer dans le sens des Avenants, et souhaitent que le maître d'œuvre participe activement et financièrement aux rattrapages des travaux effectués.

M. EGLIN René lui indique que la Commune n'est pas démunie face aux problèmes et que le nécessaire sera fait.

Arrivée de M. Michel NUSSBAUMER.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2003 dressé par Monsieur Henri HOFF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	759 207.58	721 497.58		101 520.29	759 207.58	823 017.87
Opérations de l'exercice	3 005 234.24	2 812 472.32	664 200.92	957 135.44	3 669 435.16	3 769 607.76
TOTAUX :	3 764 441.82	3 533 969.90	664 200.92	1 058 655.73	4 428 642.74	4 592 625.63
Résultats de Clôture	230 471.92			394 454.81		163 982.89
Restes à réaliser	1 836 960.00	2 600 280.00			1 836 960.00	2 600 280.00
TOTAUX CUMULES :	5 601 401.82	6 134 249.90	664 200.92	1 058 655.73	6 265 602.74	7 192 905.63
RESULTATS DEFINITIFS :		532 848.08		394 454.81		927 302.89

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.2. Compte de gestion 2003

M. EGLIN René rappelle aux Conseillers que le compte de gestion, réalisé par la Comptable du Trésor, est associé au compte administratif et présente les mêmes données.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de Monsieur EGLIN René, Adjoint, chargé des finances, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2003 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2002, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2003, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Le **CONSEIL MUNICIPAL** statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2003, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 394 454,81 euros, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	292 934.52 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	101 520.29 €
C) RESULTAT A AFFECTER	394 454.81 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2003 D001 besoin en financement R001 excédent de financement	230 471.92 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2003 Besoin de financement Excédent de financement	763 320.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	0.00 €

REPRISE C = G + H	394 454.81 €
1) G – AFFECTATION EN RESERVES R1068 en investissement	230 471.92 €
2) H – REPORT EN FONCTIONNEMENT R003	163 982.89 €

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2004

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré sur les taux d'imposition à appliquer à chacune des taxes directes locales,

- **DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de ne pas modifier les taux d'imposition qui restent fixés à :**

√ Taxe d'habitation :	9,49 %
√ Taxe foncière (bâti) :	16,48 %
√ Taxe foncière (non bâti) :	77,81 %
√ Taxe professionnelle :	14,93 %

5. BUDGET PRIMITIF 2004

Arrivée de M. BILLAND Dominique.

M. EGLIN René résume les propositions du budget 2004 :

	Propositions budget 2003	Observations
SECTION FONCTIONNEMENT :		
Ressources stables	940 975	
Total général des ressources directes :	1 397 175	
Charges à caractère général	255 450	Fin de location des salles de classe provisoires en avril
Charges stables	580 300	
Total général des charges : :	653 567	
SECTION INVESTISSEMENT :		
Ressources d'investissements + restes à réaliser	2 576 951 <u>+ 2 600 280</u> 5 180 231	Dont 266.040 € de subvention et 1.653.530 € de subventions restant à réaliser, et 1.364.500 € d'emprunts et 436.900 € d'emprunt restant à réaliser
Dépenses d'investissements + restes à réaliser	3 112 800 <u>+ 2 067 431</u> 5 180 231	Dont 1.233.300 € de remboursement d'emprunts et 20.800 € de remboursement d'emprunt restant à réaliser.

SECTION FONCTIONNEMENT :

M. KUENY Raphaël se renseigne sur l'éventuel remplacement de la femme de ménage par une autre personne ou par une société de nettoyage, et demande si les fonds ont été prévus. M. GRIENENBERGER Etienne ajoute que le fait de prendre un particulier ou un prestataire externe ne sera pas nécessairement plus cher.

M. GRIENENBERGER Etienne demande s'il y a déjà une incidence financière concernant la nouvelle zone commerciale. M. EGLIN René lui répond que les incidences se répercutent sur 2 ans pour la taxe professionnelle. En 2004, pourraient être effectués des travaux d'aménagement de la voirie.

Le Maire ajoute que, tout en restant prudent, il faut voir le côté dynamique des actions. Certaines initiatives sont difficiles à prendre mais il faut prévoir qu'il y a de l'investissement productif. C'est grâce à cet état d'esprit que la Commune a pu faire face à la fermeture de l'usine Lang et la perte d'une grande part de la taxe professionnelle, car à l'époque, les rentrées fiscales provenaient essentiellement des entreprises. A l'heure actuelle, la base des rentrées fiscales repose plus sur les ménages que sur les entreprises et artisanats.

SECTION INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une synthèse des propositions de budget 2004 en indiquant qu'évidemment, il n'est pas question de réaliser l'ensemble des opérations inscrites, l'engagement de chacune d'entre elles devant faire l'objet d'une décision préalable spécifique.

On peut donc définir plusieurs degrés de pertinence :

- **Extension du groupe scolaire** : malgré les dépassements regrettables subis, il convient de mener ce chantier à terme, apurer en conséquence les comptes pour recadrer la projection financière pluriannuelle. Sont concernées, les opérations 11 - Equipement Ecole, 30 - Extension Groupe Scolaire et 45 - Equipement multimédia – salle associative.
- **Aménagement de la zone commerciale EBERLING** : C'est une opération particulière, génératrice d'un retour d'investissement mesurable et extrêmement favorable. Elle doit donc être appréciée dans un cadre pluriannuel d'autofinancement.
Il est impératif pour l'avenir de WALDIGHOFFEN qu'elle soit menée suivant le délai fixé par la prévision d'ouverture des surfaces commerciales déjà autorisées : fin 2005 – début 2006.
- **Opérations prioritaires 2004** : le Maire présente une liste d'opérations prioritaires dont l'impact financier, subventions déduites, ne devra pas dépasser la capacité d'autofinancement de la Commune, soit 335 000 € HT. Il s'agit des opérations :
 - 3 - Rénovation de la Mairie,
 - 4 - Etudes préalables pour la rénovation de l'église,
 - 8 - Eclairage public dans 3 rues locales,
 - 15 - Finitions rue du Château,
 - 19 - Finitions rue des Cigognes,
 - 24 - Aménagement du Willerweg,
 - 27 - Aménagement Place Nathan Katz,
 - 36 - Aménagement des rues des Vergers, du Bux et de Willer,
 - 38 - Aménagement d'aires de trottoirs,
 - 42 - Travaux de lutte contre les inondations,
 - 43 - Travaux divers de voirie,
 - 47 - Mise en place de fontaine
- **Revitalisation Site Lang** : opération 6
Il convient de présenter au plus vite les derniers dossiers pouvant encore émerger sur les subventions communautaires.
- **Aménagement des rues principales** : Opérations 2 - Illuminations de Noël, 29 - Acquisition mobilier urbain, 40 - Sécurité en travaux d'agglomération.

Le Maire propose de lancer rapidement les études concernant plus particulièrement :

- l'aménagement du Centre-Village basé sur la promotion du commerce local de proximité : création de places de stationnement, aménagement d'aires piétonnes et cyclables sécurisées, traitements paysagers, équilibrage par rapport à la nouvelle zone commerciale.

- Aménagement de la rue du 19 novembre avec sécurisation de la circulation, création de zone piétonne protégée et piste cyclable.

Le Conseil Municipal adhère à l'unanimité au principe d'une large concertation avec les Commerçants et Artisans d'une part, et avec les habitants intéressés d'autre part.

- **Programmes d'Aménagement d'Ensemble :**

Elles devraient s'équilibrer à terme. Le Maire propose de répondre, au fur et à mesure, aux besoins de nouvelles constructions.

Sont concernées les opérations [7] – rue du 19 novembre, [20] – rue de Ferrette, [34] – Baumgarten, [41] – Bellevue.

- **Divers :**

Aménagement locaux communaux : Opération [1]

Démolition maison ENDERLIN : Opération [48]

Les décisions seront prises point par point, avec des plans de financement, tout le long de l'année.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire concernant la section de fonctionnement.**
- **APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire concernant la section d'investissement.**
- **VOTE le budget 2004 tel qu'il est présenté.**

5.1. Utilisation des crédits de l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE d'utiliser comme suit les crédits inscrits à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget 2004, à savoir :**
 - √ Réception du 11 novembre et réceptions diverses à l'occasion de grands événements et cérémonies.
 - √ Achat de corbeilles garnies (fleurs, vins, friandises) à l'occasion de grands anniversaires (80 ans, 85 ans, 90 ans et plus de 90 ans), de noces d'or ou de diamant visant les habitants de la Commune.
 - √ Acquisition de gerbes, fleurs et matériel divers à l'occasion de grands événements et cérémonies patriotiques.
 - √ Acquisition d'articles funéraires à l'occasion du décès d'un élu municipal ou d'un agent communal en activité ou en retraite, ainsi que la publication d'annonce dans la presse locale.
 - √ Acquisition de cadeaux et friandises pour le Noël des personnes âgées et des enfants des écoles primaire et maternelle.
 - √ Prise en charge du repas de Noël des personnes âgées de la Commune ainsi que des fournitures pour la décoration de la salle.
 - √ Prise en charge de la réception de Noël du personnel communal, des bénévoles de la bibliothèque municipale et des membres du Conseil Municipal.
 - √ Prise en charge d'un spectacle, d'une séance de cinéma ou d'un déplacement à l'occasion de la fête de Noël des écoliers de la Commune.
 - √ Prise en charge du repas clôturant la séance budgétaire (élus et personnel).

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

6.1. Droit de préemption urbain FREYBURGER – RICHARDSON

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle suivante :

- √ **Section 3, n° 436/49, d'une contenance de 62,42 ares**

Locaux dans un bâtiment en copropriété, 6 rue Emanuel Lang
Appartenant à M. et Mme FREYBURGER Paul
Acquéreur : Mme RICHARDSON Shirley – BOURGERY

6.2. Droit de préemption urbain SIRGUEY – SCI en constitution HUG Jean-Luc

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
25.03.2004	1	Résolution de cession bâtiment SIRGUEY

Le Maire présente la demande concernant :

- √ **Section 3, n° 424/49, d'une contenance de 2,72 ares**
Bâtiment – site Lang, rue du Moulin
Appartenant à M et Mme SIRGUEY Philippe
Acquéreur : SCI en constitution par M. HUG Jean-Luc

Il informe l'assemblée de sa rencontre, en compagnie de M. EGGENSPIELER Guy, avec M. SIRGUEY Philippe. Celui-ci les a informés sur le projet de création d'une boulangerie mais n'a pas fourni, comme promis pour ce jour, les documents de présentation au Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ENTERINE sa décision du 25 février 2004 en l'occurrence d'appliquer l'article 5 – Résolution en cas d'inobservation des délais du Cahier des charges intégré dans l'acte de vente signé le 2 avril 1996 entre les parties.**

7. LOYER DU GARAGE – BATIMENT MAIRIE-POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la POSTE souhaite disposer du garage vacant dans le bâtiment « Poste-Mairie » occupé précédemment par M. HEINIS Jean-Paul, ancien receveur de La Poste.

M. BILLAND Dominique souligne le fait que si le logement vacant au 1^{er} étage est reloué, il y aura intérêt à y adjoindre ce garage, et propose de faire établir un contrat de bail précaire. M. EGGENSPIELER Guy ajoute que l'accès au logement est le même que l'une des sorties du bureau de Poste, bien qu'une porte de sécurité ait été mise en place à la Poste. Il y a donc lieu de se renseigner pour savoir si des personnes extérieures au service peuvent occuper le logement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE de louer, à titre précaire, à « La Poste », le garage situé au sous-sol du bâtiment « Poste-Mairie ».**
- **FIXE le loyer mensuel à 40 euros**
- **FIXE la date d'effet de la location au 01.01.2004**
- **AUTORISE le Maire à signer le bail à intervenir.**

8. OPERATION GERANIUMS 2004

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
16.05.2003	13.2.	Décision d'une reconduction pluriannuelle de l'opération « Géraniums »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Se référant à la délibération du 16 mai 2003,

- **DECIDE de limiter la durée de l'opération « Géraniums » sur la période allant du 15 avril 2004 au 31 mai 2004.**

9. SALON DES VINS, DE LA DEGUSTATION ET DE LA RESTAURATION

Le Maire informe les Conseillers qu'il a été sollicité par un groupement de viticulteurs qui souhaite organiser à Waldighoffen un salon des vins, de la dégustation et de la restauration, du 20 au 22 août 2004. Ce groupement organise des manifestations dans toute la France et assume lui-même l'organisation de ce salon.

Cette manifestation aura lieu dans la salle polyvalente Nathan Katz, sous le hall et 1000 m² de chapiteaux, soit une surface totale de 2500 m².

La Commune de WALDIGHOFFEN a été choisie compte tenu de sa notoriété basée en particulier sur le succès de l'Expo-Habitat et la bonne image d'accueil et de vitalité de notre Commune.

Le Maire indique qu'un comité de pilotage va être créé. L'organisateur souhaite également une implication locale (affichage, aide au transport des cartons de vins par les acheteurs...). La présence de produits régionaux est également recherchée.

10. DIVERS

10.1. Professeur de musique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son avis favorable de principe concernant l'initiation musicale au profit des élèves.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'engager un professeur d'enseignement artistique, à titre occasionnel, pour une durée globale de 60 heures, jusqu'à fin juin.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE de créer un poste de professeur territorial d'enseignement artistique, pour un besoin occasionnel.**

DECIDE de rémunérer ce professeur sur la base de l'indice brut/majoré 433 / 381 (1^{er} échelon du traitement indiciaire de professeur d'enseignement artistique. Compte tenu du nombre d'heures effectuées, le pourcentage appliqué sera de 33,12

- **AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir.**
- **VOTE le crédit nécessaire qui est prévu au compte 64131 du budget 2004.**

10.2. Contrat Educatif Local

Le Maire a provoqué une réunion d'information pour la mise en route d'un Contrat Educatif Local dont le principe a été proposé aux enseignants de l'Ecole Elémentaire et aux Associations locales déjà impliquées dans l'animation au service de nos jeunes. Y participaient, les représentants de l'Education Nationale et de Jeunesse et Sports.

10.3. Opération commerciale

La Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace et les Unions commerciales du Sundgau organisent une opération commerciale avant la période de Pâques, et souhaitent la participation des Communes.

Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention pour montrer l'intérêt que porte le Conseil Municipal pour l'animation commerciale dans le village. Cependant, il regrette que si tous les commerces de WALDIGHOFFEN profitent du travail de l'ACAW, certains ne participent pas aux efforts.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE d'accorder à l'Association des Commerçants et artisans de Waldighoffen une subvention de 1000 € au titre de participation à l'animation commerciale pour la période de Pâques.**
- **VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 et à verser au compte bancaire n°10278 03134 00030861945 ouvert au nom de l'ACAW – Ass. des Commerçants et artisans.**

10.4. Implantation d'un commerce

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du courrier reçu de M. DIETSCHY Fabien, dans lequel il lui fait part de son souhait d'acquérir environ 16 ares de terrain dans la zone artisanale Eberling, près des futurs magasins SUPER U et WELDOM. Ce terrain permettra la construction d'un magasin d'habillement, maroquinerie, chaussure sur une surface de 100 m². Le Maire est favorable à cette nouvelle proposition.

M. BILLAND Dominique souligne néanmoins que M. DIETSCHY était contre le projet Super U, au départ.

M. HEISLER Olivier s'inquiète de voir le départ du centre du village de plusieurs commerces : Ets HEINIS Fernand qui s'est installé rue Emanuel Lang, WELDOM qui déménage dans la zone Eberling, et maintenant DIETSCHY et peut être d'autres commerces.

Monsieur le Maire souligne que les 4 commerçants projetant de s'associer au projet SUPER U garderont leur vitrine ouverte au centre du village.

Cela montre l'importance d'aménager la voirie pour offrir notamment des places de parkings supplémentaires près des commerces, et peut être aussi la mise en place d'une voie à sens unique sur une partie de la rue du Maréchal Joffre, de l'église jusqu'au rond-point et rue de la Poste. M. GRIENENBERGER Etienne craint que cela risque d'accélérer la vitesse de circulation.

M. BILLAND Dominique demande si on trouvera, par exemple, dans le SUPER U les mêmes articles que dans le magasin DIETSCHY. Le Maire lui répond que dans les rayons, on trouvera forcément à un moment, des articles semblables, mais M. KIRSCHER a confirmé récemment qu'il n'y aura pas de doublon de nos commerces locaux dans la galerie marchande.

10.5. Rénovation de la Mairie : menuiseries extérieures

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le courrier reçu de la Préfecture – service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et concernant l'utilisation du PVC dans les bâtiments.

Le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Haut-Rhin, se base sur une réflexion commune des différents Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine National, pour mettre en garde les Elus d'une part sur les problèmes d'environnement créés par ce matériau tant lors de sa fabrication qu'au moment de son élimination (substances plastifiantes, métaux lourds dont plomb, cadmium, phtalates, solvants comme le PER, le TETRA, le CFC, dioxines et autres substances toxiques). Seul 0,6 % est recyclé.

Par ailleurs, en cas d'incendie, le danger est accru par les fumées corrosives, les dioxines et les furannes.

Plusieurs pays européens ont déjà mis en place des réglementations très restrictives et une directive européenne est en préparation.

Monsieur le Maire propose donc de prendre en compte ces informations pour revoir la réalisation du projet de Mairie dont les marchés ne sont pas encore signés.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE de revoir le projet du lot « menuiseries extérieures ».**
- **DECIDE de refaire une consultation pour le lot « menuiseries extérieures », excluant l'utilisation de PVC.**

10.6. Mobilier école

Le Maire fait part aux Conseillers du courrier qu'il a reçu de l'Association « Grinari village roumain ». Cette association souhaite récupérer l'ancien mobilier scolaire et le faire parvenir aux écoles du regroupement scolaire de la Commune de JIBERT en Roumanie.

Le Maire propose de répondre positivement à la demande.

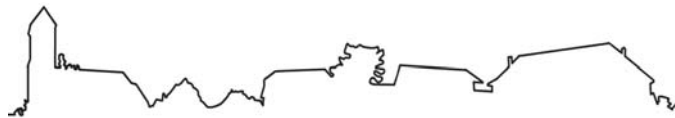
Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE son accord pour offrir à l'Association « Grinari village roumain » de DURMENACH, le mobilier scolaire usagé.**

10.7. Informations

- Manœuvres militaires : Le Maire informe que des manœuvres militaires auront lieu dans la région, et qu'une partie de la compagnie bivouaquera près de la salle polyvalente, du 29 mars au 1^{er} avril 2004.
- Mariage : Le Maire annonce le mariage de M. KUENY Raphaël, conseiller municipal, avec Mlle BRESSON Lydie, le 26 juin 2004 et lui exprime toutes ses félicitations.
- Local de l'Association d'éleveurs sélectionneurs d'animaux de basse-cour : Etant à l'étroit dans son local actuel, la société avicole souhaite pouvoir occuper le local communal adjacent. Récupérer leur local actuel permettrait à la Commune de mettre à l'abri le tracteur juste à côté de l'atelier communal. L'association propose de participer à l'aménagement du local.
- Rénovation de l'église : M. KUENY Raphaël souhaite que soit créé un comité de pilotage pour la rénovation de l'église et désire en faire partie. Monsieur le Maire approuve la création d'un comité qui organise un certain nombre de manifestations, mais ce comité devrait normalement être mis sur pied par le Conseil de Fabrique, la Commune ne peut pas se substituer.
M. GRIENENBERGER Etienne indique qu'il n'approuvera de vote de crédits communaux en l'absence d'implication du Conseil de Fabrique.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 21 h 25.





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 5 avril 2004

Le 04 avril 2004 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 31 mars 2004.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjoint, Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Jean-François EGLIN (à partir de 19h20), Dominique BILLAND (à partir de 19h40), Michel NUSSBAUMER, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : Madame Evelyne HERMANN (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Fernand SCHAFFHAUSER, excusé.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 15.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 MARS 2004

Point 5 - Budget primitif 2004 : M. KUENY Raphaël souhaite que soit précisé que M. EGLIN René considère l'implantation du Super U comme une « chance » pour la Commune.

Point 10.7. - Divers – Rénovation de l'église : M. KUENY Raphaël souhaite que soit rajouté qu'il avait proposé que le G.B.S. mette son bénéfice de l'Expo-Habitat, en totalité ou en partie, au profit d'un service de la Commune, et pourquoi pas pour la rénovation de l'église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce compte-rendu.

2. AUTORISATIONS A DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE

2.1. Zone Eberling : implantations commerciales

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'importance exceptionnelle que revêt, pour l'avenir économique de WALDIGHOFFEN, l'aboutissement du projet d'implantation du SUPER U. Pour cela, il y a lieu de prendre toutes dispositions pour éviter un retard préjudiciable ou une remise en cause par des moyens juridiques ou administratifs.

Il propose donc, d'une part de lancer une consultation pour la désignation d'un maître d'ouvrage délégué sous forme de mandat, chargé de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et, d'autre part de s'assurer d'un Conseil juridique permettant de répondre rapidement à toute contestation qui pourrait être soulevée tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire, tout au long du traitement de ce dossier.

Arrivée de M. EGLIN Jean-François.

M. EGGENSPIELER Guy précise qu'à ce jour, aucune contestation n'a été soulevée officiellement, mais que des rumeurs persistent dans le village. Le commerçant attaquant le projet SUPER U contrarierait également le développement des autres commerces locaux associés.

Il est également indiqué que l'opposition ne serait pas concentrée sur l'implantation du SUPER U mais plus spécifiquement ciblée sur la création de la station essence.

Le Maire ajoute qu'il a envoyé plusieurs courriers de propositions à ce commerçant. Il n'a obtenu aucune réponse.

Sur une question de M. HEISLER Olivier, Monsieur le Maire indique que la Commune aurait intérêt à agir contre tout recours visant les autorisations de la CDEC, un permis de lotir ou un permis de construire portant sur les implantations commerciales, qu'ils aient pour but d'annuler ou de retarder ces projets.

Le Conseil Municipal pourrait être également amené, si besoin était, à demander la modification du POS.

M. HEISLER Olivier fait état d'une conversation avec M. DELEAU Pascal qui aurait allégué la situation du terrain concerné en zone inondable. Le Maire rappelle qu'il n'est pas inclus dans le secteur délimité par arrêté préfectoral et qu'à cet endroit, lors des crues maximales connues de 1983 et 1999, le niveau maximal de l'eau se trouvait à plus de 1,50 mètres du haut des berges. D'éventuelles études nouvelles devraient intégrer les travaux de protection exécutés par le Syndicat Mixte de l'III en 1978 à cet endroit.

Arrivée de M. BILLAND Dominique.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le lancement d'une consultation pour la désignation d'un maître d'ouvrage délégué sous forme de mandat, chargé de la mise en œuvre du projet. Seront consultés : la SAGEL SAEM à SAINT-LOUIS, le SESA à THANN, la SERM 68 à MULHOUSE, la SODEB à BELFORT.**
- **DECIDE le choix du Cabinet d'Avocats SOLER-COUTEAUX pour assurer le soutien juridique de la Commune sur ce dossier.**
- **AUTORISE le Maire à défendre les intérêts de la Commune sur ce dossier.**
- **AUTORISE le Maire à payer les dépenses correspondantes et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

2.2. Site Lang : résolution de cession

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur SIRGUEY ne lui a toujours pas fait parvenir de documents malgré ses promesses du 12 mars dernier.

Il est cependant en mesure de présenter au Conseil un plan d'aménagement au 1/50^{ème} et un photomontage de façades fournis par M. HUG, porteur du projet de boulangerie.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe sur les courriers reçus de Maître Thomas PERRET, chargé par M et Mme SIRGUEY Philippe de défendre leur position. Ils estiment que les travaux de viabilité ne sont pas terminés et le droit de résolution de cession s'exerce sur l'ensemble des bâtiments et non une partie seulement.

Monsieur le Maire situe les intérêts de la Commune dans cette affaire : d'une part, l'ouverture d'une activité dans les meilleurs délais dans les bâtiments encore inoccupés, d'autre part pouvoir encore bénéficier des aides européennes pour terminer la réhabilitation du Site.

M. GRIENENBERGER Etienne s'inquiète sur la durée d'un recours juridique.

Monsieur le Maire estime qu'avant tout il est essentiel de connaître nos droits pour arriver au résultat souhaité. Il indique qu'il y a également une étude du projet sur le bâtiment de l'ancienne chaufferie, mais qu'il est subordonné à l'intégration de la parcelle 426 par laquelle d'ailleurs M. SIRGUEY s'est déclaré prêt à une cession gratuite.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE le choix du Cabinet d'Avocats SOLER-COUTEAUX pour assurer le soutien juridique de la Commune sur ce dossier.**
- **AUTORISE le Maire à défendre les intérêts de la Commune sur ce dossier.**
- **AUTORISE le Maire à payer les dépenses correspondantes et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

3. TRAVAUX DE REHABILITATION DU SITE LANG

Les crédits européens s'épuisent rapidement. Il y a donc lieu, sauf à risquer de perdre le bénéfice d'une inscription, de déposer rapidement des dossiers de demande de subvention.

3.1. Voies et réseaux

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 06 juin 2003, le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre des travaux au Cabinet OSTERMANN qui a déposé un plan de projet en juin 2003.

Un devis présenté par le Cabinet s'élève à 307 440 € HT, y compris le renforcement du canal. La partie arrière de la chaufferie pourrait éventuellement être réalisée plus simplement, ce qui diminuerait le coût des travaux.

M. GRIENENBERGER demande s'il est envisagé de diminuer la hauteur de la cheminée pour des raisons de sécurité, ou si la totalité sera consolidée. Le Maire répond qu'il souhaite rénover la cheminée en totalité, la partie haute représentant le plus d'intérêt. Il y a quelques briques très friables à la base et une fissure assez importante côté Ouest.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CHARGE le maire de transmettre au Cabinet OSTERMANN les avis recueillis pour une présentation dans les meilleurs délais de l'avant-projet définitif, base des demandes de subvention.**

3.2. Travaux de sécurisation des bâtiments

En attendant le dépôt d'un projet d'activités, il y a lieu de procéder aux travaux de sécurisation ne mettant pas en cause les aménagements ultérieurs.

Ce type d'intervention peut bénéficier d'une aide européenne de 50% sur le montant des travaux HT. Monsieur le Maire est chargé de monter le dossier de subvention correspondant, base d'une décision de financement lors d'une prochaine réunion du Conseil.

4. PROGRAMME 2004 DE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire se réfère aux précédentes discussions en particulier des 13 février 2004 (point 2 – débat d'orientation budgétaire) et 19 mars 2004 (point 5 – budget 2004 : opérations prioritaires).

Dans les crédits votés au budget primitif pour 2004 (opération 36 – Aménagement rues des Vergers, Willer et Bux), sont prévus 150.000 €, non compris l'éclairage public qui fait l'objet de l'opération 8 – Eclairage public pour un crédit voté de 58.020 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE le programme comme suit, par ordre de priorité :**
 - **Rue des Vergers, partie amont, y compris amorce rue des Lilas et rue des Eglantiers (secteur UC). Les évacuations d'eaux pluviales sont prises en charge par la Communauté de Communes « III et Gersbach ».**
 - **Chemin du Bux, de la rue de Bâle jusqu'à l'entrée de la forêt. La chaussée aura une largeur maximale de 5 m, avec un caniveau central 3 files pavées.**
Les réseaux AEP et d'évacuation sont pris en charge par la Communauté de Commune « III et Gersbach ». Ils seront définis après une réunion préalable de concertation avec les riverains.
Le chemin dans la forêt sera amélioré.
 - **Rue de Willer, de l'intersection avec la rue des Coquelicots jusqu'au Willerweg.**
Les évacuations seront prises en charge par la Communauté de Communes « III et Gersbach ». Le diamètre du collecteur devra tenir compte de la protection contre les pluies d'orage.
- **APPROUVE le lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre, conformément aux dispositions du nouveau Code des Marchés Publics (procédure adaptée).**

5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La proposition désignée ci-dessous concernant Monsieur le Maire, celui-ci quitte la salle.

M. SCHIELIN Jean-Claude présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles section 3 n° 485, 486, 487 et 488, d'une superficie totale de 12,75 ares, rue du Château.

M. HEISLER Olivier émet l'idée de créer une aire de jeux pour les jeunes enfants au centre du village, et trouve que ces terrains s'y prêtent.

M. NUSSBAUMER Michel rappelle qu'il avait fait une proposition similaire il y a quelques années, et il lui avait été répondu qu'il y avait des jeux dans la cour de l'école. Puis il y avait un projet d'installation d'une aire de jeux près de la salle polyvalente qui ne s'est jamais concrétisé.

L'idée de création d'une aire de jeux est intéressante, mais au prix de vente des terrains en question, cet aménagement sera onéreux sur ces parcelles. D'autres lieux d'implantations pourraient être envisagés. M. BILLAND Dominique ajoute qu'il ne faut pas oublier que ces lieux doivent être surveillés et protégés. Il donne l'exemple d'un nouveau concept de jeux de type Youpi Parc, où l'ensemble des jeux se trouve à l'intérieur d'un bâtiment.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre : MM HEISLER Olivier et KUENY Raphaël) des membres présents et représentés,

- **DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**

- **Section 3, n° 485/58, d'une contenance de 6,50 ares**
- **Section 3, n° 486/58, d'une contenance de 0,05 ares**
- **Section 3, n° 487/58, d'une contenance de 5,98 ares**
- **Section 3, n° 488/58, d'une contenance de 0,22 ares**
Terrain non bâtis, rue du Château
Appartenant à M. et Mme HOFF Henri
Acquéreur : M. BAEUMLIN Michel

6. DIVERS

6.1. Programme d'éclairage public

Monsieur le Maire informe que les dossiers de demande de subvention « Eclairage Public » au titre de la DGE 2004 n'ont pas été acceptés jusqu'à cette date par la Sous-Préfecture.

Un rattrapage est possible si les priorités retenues n'épuisent pas la totalité des crédits 2004 disponibles mais les chances sont quasi nulles.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le lancement de la consultation en vue du choix du maître d'œuvre, conformément aux dispositions du nouveau Code des Marchés Publics (procédure adaptée) pour les travaux suivants :**
- **Emprise des voiries aménagées : rue des Vergers, chemin du Bux et rue de Willer**
Seront également mis en souterrain les autres réseaux dans le cadre de ces travaux :
 - **Rue de l'Artisanat**
 - **Rue des Champs**
 - **Impasse des Géraniums**

6.2. Aménagement de l'entrée Sud de l'agglomération et des rues du Centre urbain

Compte tenu des économies d'échelle pouvant être escomptées par un regroupement de ces opérations avec celle concernant la zone Eberling,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CHARGE le Maire de lancer de manière conjointe ces opérations par la désignation d'un maître d'ouvrage délégué sous forme de mandat, suivant la procédure adaptée (cumul des missions inférieures au seuil de 90.000 €).**

6.3. Rénovation de l'église

Monsieur le Maire propose de procéder à une consultation pour le choix d'un architecte chargé de définir les besoins.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le lancement d'une consultation pour désigner un architecte chargé de définir et de suivre les travaux de rénovation de l'église paroissiale, conformément aux dispositions du nouveau Code des marchés publics (procédure adaptée).**

6.4. Modification de la durée de travail de Madame Stéphanie WALCH, ATSEM 2^{ème} classe auxiliaire, de 82,15% à 85,68%

VU le Code général des Collectivités territoriales

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée par la loi n°94-1134 du 27.12.1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant statut particulier des agents à temps non complet.

VU la lettre de Mme WALCH-Roger Stéphanie, acceptant le changement de durée hebdomadaire de travail.

VU l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 15.03.2004, enregistré sous le n°M2004.26, à la modification de durée de travail de Mme WALCH–Roger Stéphanie, ATSEM de 2^{ème} classe auxiliaire.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE de porter la durée de travail afférente au poste occupé par Mme WALCH – Roger Stéphanie, ATSEM de 2^{ème} classe auxiliaire, à 32h20 par semaine, soit 85,68% du traitement à temps plein.**
- **FIXE la date d'effet au 1er avril 2004.**

6.5. Informations

- Travaux d'assainissement, rue de la République : M. HEISLER Olivier demande quand sera mis en place l'enrobé. Le Maire répond que cela aurait dû être fait vendredi 02 avril ou au plus tard aujourd'hui. Il va relancer l'entreprise.

- Ramonage : M. KRICK Jean-Pierre soulève les problèmes rencontrés par certains habitants de la Commune avec le ramoneur du secteur. M. SCHIELIN Jean-Claude propose de contacter la corporation des ramoneurs pour leur demander les tarifs applicables, et de les publier dans un prochain bulletin communal. Le ramonage individuel n'est pas admis par les assurances et chaque ramoneur est en situation de quasi-monopole dans son secteur

- Aire de jeux de l'école : M. HEISLER Olivier fait remarquer le mauvais état du gravier mis en place sous l'aire de jeux à l'école. Le Maire propose de se renseigner sur la pose d'un tapis coulé, auprès de l'entreprise SCREG à NANCY.

- Groupe scolaire : Le Maire informe l'Assemblée qu'il a demandé que les architectes prennent position sur les malfaçons du chantier, et qu'ils s'engagent à les faire réparer. Il propose une réunion entre les conseillers intéressés et les architectes. Ils retiennent la date du mercredi 28 avril à 18 heures.

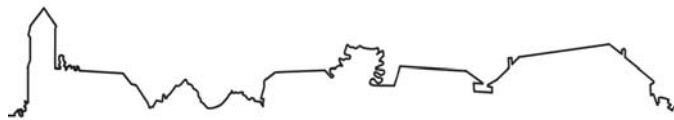
- Groupe scolaire – salle d'eau : M. EGGENSPIELER Guy soulève le problème rencontré dans l'installation de la salle d'eau. M. YAZDI, architecte, est venu sur place. Les solutions proposées consistent soit à tout enlever, avec risques d'abîmer le plafond et le reste du matériel, soit à mettre en place du corian posé en plinthe ou sur tablettes. Esthétiquement, cette dernière solution est faisable à condition que le travail soit bien effectué. Le Conseil Municipal estime que ces aménagements ne doivent pas augmenter le coût des travaux.

- Groupe scolaire – pilier extérieur : M. BILLAND Dominique a remarqué l'apparition d'une couleur laiteuse sur les joints du carrelage du pilier et se demande s'il n'y a pas de problème. M. EGGENSPIELER Guy lui assure que les ouvriers ont pris les moyens qu'il fallait et que ce phénomène est normal et provisoire.

- Groupe scolaire – réception des travaux : M. EGGENSPIELER assure l'Assemblée qu'au moment de la réception des travaux, il émettra des réserves pour toutes les malfaçons. Si les travaux ne sont pas exécutés par la suite, on pourra intervenir.
Monsieur le Maire fait remarquer que dans de telles situations, une assistance, bien qu'elle soit chère, est très utile.
- Piste cyclable : M. BILLAND Dominique demande que les ordures soient enlevées régulièrement et qu'une poubelle soit placée à côté du banc.
- Balayage : M. NUSSBAUMER Michel demande si la balayeuse mécanique peut passer une à deux fois dans l'année. M. EGGENSPIELER répond que cela sera fait ; il ajoute que les tabourets siphons vont bientôt être nettoyés.
- Déneigement des rues privées : M. KUENY Raphaël tient à préciser son intervention lors de la dernière réunion à ce sujet. En fait, il s'inquiétait pour la sécurité des ouvriers et l'assurance en cas de problème. M. HEISLER Olivier demande si le tracteur ne peut pas être équipé une lame de déneigement. M. EGGENSPIELER Guy explique que la Commune possède une lame, mais elle est difficile à mettre en place et à retirer et il serait effectivement judicieux d'acquérir une nouvelle lame de déneigement plus fonctionnelle.
- Ancien Crédit Agricole : M. KUENY Raphaël se renseigne sur l'évolution du dossier concernant le projet de vente. Le Maire estime que la Commune n'a pas à intervenir car la transaction est trop élevée. En cas de concrétisation du projet actuel, on peut intervenir au niveau du nombre de places de stationnement. Ce point sera repris lors d'une prochaine réunion.
- Terre : M. HEISLER Olivier demande qui a enlevé le tas de terre près de l'actuel lieu d'implantation de la benne à déchets verts. M. EGGENSPIELER Guy lui répond qu'il s'agissait d'un stock pour la Sté EN CER.
- Carcasses de voitures : les épaves de voitures stationnées sur le parking ont été utilisées pour des exercices par le Centre de Secours. Elles seront enlevées dans quelques jours.
- Fleurissement : M. NUSSBAUMER fait remarquer que les deux bacs à fleurs près du cimetière sont pourris et nécessitent d'être remplacés.
- Cimetière : M. GRIENENBERGER informe qu'il y a un affaissement dans une des allées du cimetière et qu'il est nécessaire de la remettre à niveau par du gravier.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 07 mai 2004.

Plus personne de demandant la parole, le Maire clôt la séance à 21 h 40.





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 28 avril 2004

Le 28 avril 2004 à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 23 avril 2004.

Etaient présent, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire,
Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjoint, Messieurs René EGLIN, Adjoint,
Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Dominique BILLAND, Michel NUSSBAUMER,
Jean-Pierre KRICK, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.
Etaient absents : MM Jean-François EGLIN (procuration à M. le Maire), Fernand SCHAFFHAUSER, excusé,
Etienne GRIENENBERGER, excusé.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 AVRIL 2004

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce compte rendu.

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**

- **Section 2, n° 54, d'une contenance de 5,35 ares
Immeuble au 29 rue du Maréchal Joffre
Appartenant à Crédit Agricole Alsace Vosges
Acquéreur : SELECT IMMO**

Cette parcelle est mitoyenne à une parcelle communale, mais son acquisition ne présente pas d'utilité pour la Commune.

Au moment du dépôt d'un permis de construire, il sera important de veiller à ce qu'il y ait des emplacements de stationnement en nombre suffisant.

- **Section 7, n° 396/168, d'une contenance de 28,89 ares
Appartement dans immeuble collectif impasse des Alouettes
Appartenant à M. GERUM Patrick
Acquéreur : M. FRICK Yannick**
- **Section 8, n° 245/115, d'une contenance de 4,97 ares**
- **Section 8, n° 246/116, d'une contenance de 4,07 ares**
- **Section 8, n° 243/115, d'une contenance de 2,51 ares, en indivision forcée
Maison d'habitation au 8 rue des Faisans
Appartenant à M et Mme ERB Michel
Acquéreur : Mlle HUWYLER Claude**

3. SORTIE SCOLAIRE A PRATTELN : PARTICIPATION COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la dotation habituelle pour la fête de Noël, soit 6 € par élève, n'a pas été versée à la coopérative scolaire en décembre 2003.

En effet, il avait été proposé que la Commune participe, en contrepartie, à une représentation – à savoir, un spectacle « Hansel et Gretel » - qui est prévu le 6 mai 2004 dans le cadre d'une sortie scolaire 4 à PRATTELN, en Suisse.

Le prix du spectacle est de 1400 €. Participeront également 2 classes de BINZEN.

M. EGLIN René note qu'on subventionne également les enfants n'habitant pas à WALDIGHOFFEN, et demande si une contribution a été demandée aux parents. Le Maire répond que les parents participent au financement du goûter et de l'entrée au zoo dont la visite a lieu le même jour.

Le Maire informe l'Assemblée qu'en ce qui concerne la participation aux frais scolaires par les autres Communes, il envisage d'organiser une nouvelle réunion avec tous les Maires concernés, lorsque toutes les demandes de dérogation de secteur scolaire auront été réceptionnées en Mairie. La transition sera difficile mais la première vocation de la Commune est de répondre aux demandes locales.

M. KUENY Raphaël souhaite avoir confirmation que c'est bien pour les nouveaux inscrits que les Communes devront participer aux frais de scolarité. Le Maire répond par l'affirmative, car il est difficile de faire payer pour les élèves fréquentant déjà l'école.

Le Maire indique qu'il souhaite, qu'à l'avenir, une réunion annuelle avec les enseignants soit organisée, pendant laquelle ces derniers pourront présenter leurs projets pour l'année suivante, afin d'éviter de prendre des décisions successives tout le long de l'année.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE d'attribuer à la Coopérative scolaire de WALDIGHOFFEN une subvention de 1400 €, destinée à financer le spectacle « Hansel et Gretel » du 6 mai 2004.**
- **VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 du budget 2004 et à verser au compte n° 10278 03134 00030812245.97 ouvert auprès du CCM REGIO PLUS à Waldighoffen au nom de la Coopérative scolaire ECOLE de WALDIGHOFFEN.**

4. ACQUISITION TERRAIN MOLINA

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>Point</u>	<u>Objet</u>
22.11.2002	2.3	Acquisition de terrain

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Se référant à sa décision en date du 22 novembre 2002,

- **CONFIRME sa décision d'acquérir la parcelle cadastrée section 1 n° 468/27, d'une contenance de 0,81 are – verger, appartenant à M et Mme MOLINA, au prix de 7.622 € l'are.**

5. EXTENSION GROUPE SCOLAIRE : POINT FINANCIER

Une réunion entre les architectes et quelques conseillers a précédé la séance du Conseil Municipal. L'ensemble des dépenses supplémentaires a été passé en revu et expliqué. Le débat sera poursuivi lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

6. DIVERS

6.1. Virement de crédit – Mobilier scolaire

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
13.02.2004	5.2.	Acquisition de mobilier urbain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'approbation du devis de la société DELAGRAVE, d'un montant de 8999,40 € TTC, pour l'acquisition de mobilier scolaire. Cependant, il y a lieu de prévoir un virement de crédit pour permettre le paiement de la facture.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE un virement de crédit d'un montant de 200 €, du compte 2313 opération 6 (site Lang), au compte 2184 opération 11 (Equipeement Ecole).**

6.2. Zone Artisanale Eberling

Le Maire fait part du courrier reçu du Cabinet d'Avocats SOLER-COUTEAUX / LLORENS concernant la signature d'une convention d'assistance juridique pour le suivi du projet d'implantation de surfaces commerciales dans la zone artisanale Eberling. Cette assistance s'entend hors recours.

Les prestations proposées sont les suivantes :

- assistance juridique de 30 heures maximum,
 - tarif horaire : 150 € HT, hors frais de déplacement.
- En cas de besoin, un avenant pourra être apporté à cette convention

Monsieur le Maire indique que dans l'immédiat, il souhaite interroger le Cabinet sur la compatibilité du POS avec le projet d'implantation du SUPER U et de WELDOM.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DONNE SON ACCORD pour la conclusion d'une convention d'assistance avec le Cabinet d'Avocats SOLER-COUTEAUX / LLORENS**

6.3. Rétrocession du bâtiment anciennement bureau usine Lang (l'immeuble SIRGUEY)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un recours pour excès de pouvoir a été déposé auprès du Tribunal Administratif par M et Mme SIRGUEY Philippe, à l'encontre de la délibération du 25 février 2004, décidant la résolution de cession sur le bâtiment anciennement « Bureau » de l'usine Lang.

Le Cabinet d'Avocat SOLER-COUTEAUX consulté a émis un avis très circonstancié sur lequel nous pourrions nous appuyer utilement pour appuyer notre réaction.

Le Maire tient à préciser que les termes indiqués dans le recours en ce qui concerne les dialogues qui ont eu lieu avec M. SIRGUEY en son bureau sont inexacts.

6.4. Sécurité : passages piétons

L'ensemble des Conseillers a étudié les aménagements de sécurité qui sont à faire dans la Commune. Une réunion de synthèse est fixée au *mercredi 05 mai 2004, à 19 heures*, en Mairie.

Les ouvriers pourraient effectuer les travaux de peinture, mais au vu de l'importance des autres tâches qu'ils ont à accomplir et les problèmes de sécurité, il est proposé de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées.

6.5. Dégâts suite à travaux

- Charruage rue des Vergers : Le Maire a constaté que le chemin en prolongation de la rue des Vergers a été labouré par un agriculteur, et ensemencé, sur une largeur de 3 mètres. Le Maire propose de faire établir un constat d'huissier et d'assigner le contrevenant.
- Rue de Willer : Les branches d'un noyer ont été jetées par un riverain dans un fossé et empêchent le bon fonctionnement du fossé en cas de pluie. Le propriétaire du terrain devra nettoyer le fossé. Monsieur le Maire déplore ces actes d'incivisme qui peuvent entraîner de lourds dégâts comme lors des orages du 28 mai 2003, dans le même secteur.
- Elagage : Un particulier a procédé à l'élagage d'un arbre près du canal. Un lampadaire a été endommagé à cette occasion. M. EGGENSPIELER Guy ira constater les dégâts.

6.6. Informations

Cimetière : M. NUSSBAUMER Michel demande la mise en place de deux poubelles à l'entrée du cimetière au bord de la route. En effet, les gens ne se déplacent pas jusqu'au fond du cimetière pour déposer les déchets à l'endroit prévu.

Fontaine : M. NUSSBAUMER Michel demande quand la fontaine rue de Willer sera mise en fonction. M. EGGENSPIELER Guy lui répond qu'il manque une ventouse pour pouvoir faire circuler correctement l'eau.

Distributeur de cassettes vidéo : M. NUSSBAUMER Michel fait part à l'Assemblée des problèmes rencontrés par les personnes habitans près du distributeur de cassettes vidéos au bas de la rue des Vergers : stationnement gênant devant le « Stop », radio allumée et portes ouvertes, cendrier vidé sur la route. Le Maire ne peut pas interdire l'exploitation de ce distributeur et, s'agissant d'un problème privé, il ne peut pas intervenir. Un mot demandant plus de civisme sera mis dans un prochain bulletin communal.

Centenaire de la chorale : Mme JERMANN Françoise informe les conseillers que la chorale Sainte Cécile fête son centenaire le 27 juin 2004. Elle souhaite savoir si la Commune offre le vin d'honneur. Le Maire indique que des gestes similaires ont été faits pour d'autres associations et que la chorale participe à l'animation de la fête de Noël des retraités.

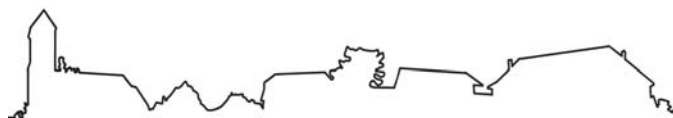
Avant de prendre une décision, les Conseillers souhaitent savoir combien et quelles personnes seront invitées à cette cérémonie. Ce point sera repris lors d'une séance ultérieure.

Dépôt d'ordures : M. KUENY Raphaël rappelle qu'il était prévu de faire venir une benne pour débarrasser le dépôt d'ordures sauvage le long de l'III. M. EGGENSPIELER informe les Conseillers que l'ordre d'enlèvement a été donné à l'entreprise SITA qui devrait intervenir vendredi 30 avril ou lundi 3 mai 2004. Il ajoute par ailleurs que les tabourets siphons seront nettoyés le 10 mai 2004.

Pigeons : il a été constaté que les pigeons ne rentrent plus dans les combles mais cherchent sans doute à y revenir car ils grattent la paroi et des débris de pierre tombent sur le perron de l'église. Il faudrait trouver un moyen pour éloigner ces pigeons de l'édifice.

Salon des vins et de la gastronomie : Le Maire informe que comme prévu, il a visité le Salon « A la rencontre des vins » de BLOIS lors du week-end des 24 et 25 avril. La manifestation similaire organisée à WALDIGHOFFEN du 20 au 22 août 2004 sous le nom de « VINOWAL – Fête des Vins de France et de la Gastronomie » le sera par le même prestataire. En tout cas, l'exemple de BLOIS s'avère remarquable.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 10.





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 14 mai 2004

Le 14 mai 2004 à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 10 mai 2004.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire,
Messieurs Guy EGGENSPIELER, Adjoint, René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Adjoint, Messieurs Jean-François EGLIN, Michel NUSSBAUMER, Fernand SCHAFFHAUSER, Jean-Pierre KRICK, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.
Etaient absents : Madame Françoise JERMANN, Adjoint, procuration à M. René EGLIN, Dominique BILLAND, procuration à M. le Maire, Etienne GRIENENBERGER, procuration à M. Olivier HEISSLER.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 AVRIL 2004

Observations : M. HEISSLER Olivier fait remarquer au sujet des branches soi-disant couchées dans le fossé, que le propriétaire du terrain les avait posées sur le bas-côté et qu'il ne s'agit donc pas d'un acte d'incivisme. Il ajoute par ailleurs, que 10 mètres plus bas, il y a un arbre couché dans le fossé, et cela depuis plus longtemps encore. M. SCHAFFHAUSER Fernand ajoute qu'il y a aussi des branches dans le fossé longeant l'allée des chevreuils. M. EGGENSPIELER Guy ira constater et veillera à leur enlèvement par les ouvriers communaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des voix (2 abstentions : MM EGLIN Jean-François, SCHAFFHAUSER Fernand, absents à la réunion) des membres présents et représentés, approuve ce compte-rendu.

2. TRAVAUX DE REHABILITATION DU SITE LANG

Monsieur le Maire n'a pas obtenu tous les renseignements nécessaires concernant ce dossier. Ce point sera repris lors d'une prochaine séance.

3. et 4. : DESIGNATION D'UN MANDATAIRE POUR

3. AMENAGEMENT DES ACCES A LA ZONE D'ACTIVITES EBERLING :

4. AMENAGEMENT DU CENTRE URBAIN ET DE LA RD 463, ENTREE SUD

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
05.04.2004	2.1	Zone Eberling : décision de lancement d'une consultation.
05.04.2004	6.2	Centre urbain et entrée sud CD 463 : décision de lancement d'une consultation

Monsieur le Maire indique qu'une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage relève de l'article 30 du nouveau Code des Marchés Publics dès lors que la Convention ne contient aucune des missions énumérées à l'article 29 dudit Code.

Cependant, il rappelle la décision du 05 avril 2004 (points 2.1 et 6.2) et présente les résultats de la consultation effectuée auprès de la SAGEL, SAEM, SESA, SERM 68 et la SODEB. Seules les SESA et SERM 68 ont déposé une offre.

Monsieur le Maire indique que la Commission d'appel d'offres réunie préalablement à la réunion a émis un avis favorable pour le choix de la SERM 68 pour les raisons suivantes :

- **Références :**

L'examen comparé des références présente un avantage pour la SERM dans le domaine des aménagements de « centres urbains »

- Rémunérations :
 - SERM 68 : taux de rémunération de 5,5 % sur un budget prévisionnel d'opérations, globalisé à 1.459.600,00 € HT soit 80.278,00 € HT.
 - SESA : taux de rémunération de 6,0 % sur un budget prévisionnel d'opérations globalisé à 1.381.213,24 € HT soit 82.872,79 € HT.
 L'offre SERM 68 est inférieure en coût pour la Commune
- Présentation convention :
 - SERM 68 : 1 convention séparée pour chaque aménagement
 - SESA : 1 convention unique pour les 2 aménagements
 L'offre SERM 68 est plus souple ce qui présente un avantage dans la mesure où les 2 opérations présentent un degré d'urgence et un délai de réalisation différente.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents et représentés,

- **DECIDE de confier à la SERM 68 le mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des accès à la zone d'activités Eberling aux conditions de l'offre reçue.**
- **DECIDE de confier à la SERM 68 le mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du Centre Urbain et de la RD 463, entrée sud, aux conditions reçues.**
- **AUTORISE le Maire à signer les Conventions de mandat correspondant.**

Concernant les travaux d'aménagement du centre urbain, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la réunion avec M. DELEAU Pascal, gérant d'ECOMARCHE, fixée au 27 mai 04. Le but de cette rencontre est de l'informer sur les premières propositions de la DDE, chargée de l'étude de l'aménagement de la RD 9bis, à l'entrée d'OBBERDORF et de recueillir son avis sur le projet de renouvellement d'accès à son magasin de manière à rééquilibrer l'impact de l'implantation du futur SUPER U dans la zone Eberling.

5. AMENAGEMENT DU CENTRE URBAIN : ETUDE PREALABLE FISAC – DESIGNATION DU CHARGE D'ETUDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 7 prestataires ont été consultés pour la présentation d'une étude préalable à une opération de revitalisation du commerce de proximité de WALDIGHOFFEN.

Le dépouillement n'ayant pas pu être approfondi, Monsieur le Maire propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

6. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal divers nouveaux avenants aux marchés concernant l'extension du groupe scolaire. Les travaux arrivants à leur terme, ils devraient être les derniers. 6 sont des avenants en réductions.

6.1. Lot 02 : Gros œuvre

6.1.1. Avenant n°04 au marché SCHWOB

Les travaux consistent en la démolition d'un mur de soutènement en pierres et la mise en place de murets en béton préfa en « L », la fourniture et la pose urgente d'une gaine EDF, le remblai en tout-venant, sur une profondeur d'environ 2 mètres, pour stabiliser la voirie, celui-ci étant initialement prévu en terre végétale.

Le surcoût s'élève à 12.000,98 € HT soit 14.353,17 € TTC.

Le montant du marché, tranche ferme, passe ainsi à 467.553,72 € HT, soit 559.194,25 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour, ayant émis un avis favorable, tout en regrettant que l'entreprise ROKEMANN ait dû intervenir d'urgence car les travaux de branchement électrique n'avaient pas été bien définis au départ, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'avenant n°4 des Ets SCHWOB, lot 2 – gros œuvre, d'un montant de 12.000,98 € HT, soit 14.353,17 € TTC.**

- **DECIDE** l'exécution de ces travaux supplémentaires
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 30 du budget 2004
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°4 au marché de l'entreprise SCHWOB.

6.1.2. Avenant n°05 au marché SCHWOB

En cours de travaux, il s'est avéré nécessaire de mettre en place, au niveau de l'Ecole Maternelle, un IPN + poteau métallique pour reprise du mur porteur non identifiable lors de l'étude. Le piquage d'un mur béton de soubassement a également été rendu nécessaire pour permettre l'enlèvement du produit d'étanchéité. Par ailleurs, dans un souci d'harmonisation des châssis vitrés des salles de classes à l'Ecole Primaire, il est proposé de remplacer les châssis existants. La création d'une trappe d'accès aux combles s'avère également nécessaire dans ce bâtiment.

Le montant de ces travaux s'élève à 6.224,00 € HT, soit 7.443,90 € TTC pour la tranche ferme, et à 1.219,00 € HT, soit 1.457,92 € TTC pour la tranche conditionnelle.

Le montant du marché passe ainsi :

- pour la tranche ferme à : 461.776,74 € HT, soit 552.284,98 € TTC
- pour la tranche conditionnelle à : 326.971,35 € HT, soit 391.057,73 € TTC

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour ayant émis un avis favorable le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n°5 des Ets SCHWOB lot 1 – gros œuvre d'un montant de 6.224,00 € HT, soit 7.443,90 € TTC pour la tranche ferme, 1.219,00 € HT, soit 1.457,92 € TTC pour la tranche conditionnelle.
- **DECIDE** l'exécution de ces travaux supplémentaires.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 30 du budget 2004.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°5 au marché de l'entreprise SCHWOB.

6.2. Lot 05 : Menuiserie Extérieure Alu

6.2.1. Avenant n°01 au marché BILLAND MENUISERIE

Les travaux supplémentaires portent sur la pose de tablettes de fenêtres en Werzalith, la pose de trois châssis de désenfumage, la pose de deux gâches électriques, et la dépose de deux portes en aluminium qui pourront être réutilisées (cf. point 6.2.2. ci-dessous),

Le montant des travaux s'élève à 2.670,00 € HT soit 3.193,32 € TTC pour la tranche ferme, et à 5.516,00 € HT soit 6.597,14 € TTC pour la tranche conditionnelle.

Le montant du marché passe ainsi

- pour la tranche ferme à 107.388,45 € HT soit 128.436,59 € TTC
- pour la tranche conditionnelle à 60.157,69 € HT soit 71.948,59 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour ayant émis un avis favorable, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de l'entreprise BILLAND lot 05 – menuiserie extérieure, d'un montant de 2.670,00 € HT, soit 3.193,32 € TTC pour la tranche ferme et 5.516,00 € HT soit 6.597,14 € TTC pour la tranche conditionnelle.
- **DECIDE** de l'exécution des travaux supplémentaires.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 30 du budget 2004.

- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise BILLAND.**

6.2.2. Avenant n°02 au marché BILLAND MENUISERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dépose de châssis existant dans la salle de classe transformée a été exécutée avec soin, ce qui a permis leur réutilisation dans la classe 5 nouvellement créée.

La moins value s'élève à – 3.692,62 € HT, soit – 4.416,37 € TTC.

Le montant du marché est donc ramené pour la tranche ferme à 103.695,83 € HT, soit 124.020,21 € TTC

La Commission d'appel d'offres réunie ce jour ayant émis un avis favorable, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'avenant n°2 des Ets BILLAND – lot 05 – menuiseries extérieures ALU, d'un montant de – 3.692,62 € HT, soit – 4.416,37 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de l'Ets BILLAND.**

6.3. Lot 06 : Stores – Avenant n°02 au marché INTER'STORES

Ce point est sans objet. Les stores prévus au marché initial seront installés. L'avenant de réduction n'a donc pas lieu d'être.

6.4. Lot 07 : Plâtrerie, isolation

6.4.1. Avenant n°01 au marché SOMAH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après déménagement et démolition à l'école primaire, il s'est avéré que les murs existants étaient en mauvais état. En conséquence, la quantité de surfaces à traiter pour la reprise de ces murs, prévue au marché, était insuffisante. La quasi-totalité des murs a été reprise.

La plus-value s'élève à : 9.500 € HT soit 11.362,00 € TTC.

Le montant du marché, tranche conditionnelle, passe ainsi à : 57.552,69 € HT, soit 68.833,02 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour, ayant émis un **avis défavorable** le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **SURSEOIT à la décision en ce qui concerne l'avenant n°01 au marché SOMAH.**
- **DEMANDE la fourniture d'un quantitatif détaillé concernant le coût de ces travaux.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°01 au marché SOMAH sur la base d'un devis détaillé.**

6.4.2. Avenant n°02 au marché SOMAH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la position 3.20, à savoir l'isolation de sous-face de dalle, à l'annexe, préau de l'école maternelle (tranche 1) n'ont pas été exécutés.

La moins-value correspondante s'élève à – 4.327,72 € HT, soit – 5.175,95 € TTC.

Le montant du marché est donc ramené, pour la tranche ferme, à 51.232,32 € HT, soit 61.273,85 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour, ayant émis un avis favorable le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'avenant n°2 au marché SOMAH – lot 7 – plâtrerie, isolation, d'un montant de – 4.327,72 € HT, soit – 5.175,95 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de l'entreprise SOMAH.**

6.5. Lot 08 : Menuiserie intérieure

6.5.1. Avenant n°03 au marché MEYER MENUISERIE

L'avenant n°3 concerne l'exécution de travaux traités en option pour mémoire dans le marché initial, à savoir les meubles sous évier et les placards menuisés à l'école primaire.

Ces travaux s'élèvent à : 16.883,65 € HT, soit 20.192,85 € TTC.

Le montant du marché, tranche ferme, passe ainsi à 101.477,38 € HT, soit 121.366,95 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour, ayant émis un avis favorable, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'avenant n°3 des Ets MEYER MENUISERIE – lot 8 – menuiserie intérieure, d'un montant de 16.883,65 € HT, soit 20.192,85 € TTC.**
- **DECIDE l'exécution de ces travaux supplémentaires.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 30 du budget 2004.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de l'entreprise MEYER MENUISERIE.**

6.5.2. Avenant n°04 au marché MEYER MENUISERIE

Les travaux consistent en la fourniture de différents mobiliers : ensemble banquette et de tablettes sur allège, fourniture et pose de cloisons et retombées, de meubles évier, porte-serviettes, d'un caisson de porte manteau. Il est également prévu la mise en place d'une porte coupe-feu va et vient et la pose de bande antidérapante sur les marches escalier. Un châssis vétuste sera remplacé.

Le Maire propose d'approuver l'avenant présenté mais propose de ne pas réaliser les prestations d'intégrations du mobilier de rangement.

Le montant des travaux s'élève à : 14.684,20 € HT, soit 17.562,30 € TTC dont :

- 7.585,88 € HT pour la tranche ferme, soit 9.072,71 € TTC
- 7.098,32 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 8.489,59 € TTC

Le montant du marché sera porté à 109.063,26 € HT pour la tranche ferme, soit 130.439,66 € TTC, et à 33.456,91 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 40.014,46 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour ayant émis un avis favorable, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'avenant n°04 de l'entreprise MEYER MENUISERIE lot 8 – plâtrerie, isolation, d'un montant de 7.585,88 € HT pour la tranche ferme soit 9.072,71 € TTC, et 7.098,32 € HT pour la tranche conditionnelle soit 8.489,59 € TTC.**
- **DECIDE de l'exécution de ces travaux supplémentaires sauf les prestations d'intégration du mobilier de rangement.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 30 du budget 2004.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°5 au marché de l'entreprise MEYER MENUISERIE.**

6.6. Lot 09 : Serrurerie – Avenant n°01 au marché ROMAN

Différents travaux ne seront pas exécutés : l'installation d'un auvent au-dessus d'un dégagement ainsi qu'un auvent à l'entrée de la bibliothèque adulte, démontage des jeux d'enfants et pose d'un tube décoratif d'acrotère.

La moins value totale s'élève au total à - 7.899,00 € HT, soit - 9.447,20 € TTC dont -3.020,00 € HT, soit - 3.611,92 € TTC pour la tranche ferme et - 4.879,00 € HT, soit - 5.835,28 € TTC pour la tranche conditionnelle.

Le montant du marché sera ainsi porté à :

- 32.359,80 € HT pour la tranche ferme, soit 38.702,32 € TTC,
- 32.481,05 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 38.847,34 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour ayant émis un avis favorable, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'avenant n°1 de l'Entreprise ROMAN, lot 9 – serrurerie, d'un montant de – 7.899,00 € HT soit - 9.447,20 € TTC pour la tranche ferme et – 4.879,00 € HT soit – 5.835,28 € TTC pour la tranche conditionnelle.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de l'Ets ROMAN.**

6.7. Lot 10 : Electricité – courants faibles – avenant n°03 au marché CET

Des travaux complémentaires ont dû être demandés pour l'alimentation électrique du bungalow provisoire, de la kitchenette, la mise en place d'une sonorisation et d'un écran vidéo, d'une platine de zinc, d'un 2^{ème} baie informatique et rajout de prises de courant, d'une prise téléphonique et d'une boucle bris de glace.

Le montant total des travaux s'élève à 8.831,26 € HT, soit 10.562,19 € TTC pour la tranche ferme.

Le montant du marché sera ainsi porté à 84.182,62 € HT pour la tranche ferme, soit 100.682,41 € TTC, la tranche conditionnelle reste inchangée.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour ayant émis un avis favorable, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'avenant n°3 au marché de l'entreprise CET – lot 10 – électricité, courants faibles, d'un montant de 8.831,26 € HT, soit 10.562,19 € TTC.**
- **DECIDE de l'exécution des travaux supplémentaires.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 30 du budget 2004.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de l'entreprise CET.**

6.8. Lot 12 : Sanitaire, plomberie – avenant n°02 au marché HEINIS Fernand

Il avait été décidé précédemment de remplacer les lavabos par des vasques en Corian.

La moins value s'élève à - 1.229,04 € HT, soit - 1.469,93 € TTC.

Le montant du marché sera ainsi ramené à 32.110,28 € HT pour la tranche ferme, soit 38.403,89 € TTC ; la tranche conditionnelle reste inchangée.

La Commission d'Appel d'offres réunie ce même jour ayant émis un avis favorable, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'avenant n°2 des Ets HEINIS Fernand, lot 12 – sanitaire, plomberie, d'un montant de – 1.229,04 € HT, soit -1.469,93 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de l'Ets HEINIS Fernand.**

6.9. Lot 13 : Peinture : avenant n°01 au marché HELL FRERES

Il a été demandé, d'une part, de mettre en peinture des faux plafonds. D'autre part, certains travaux de mise en peinture ne seront pas effectués : les éléments béton et le sol ciment du local technique, la peinture sur dauphins, sur ouvrages métalliques et sur corniches.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 2.868,70 € HT.

La moins value sur les travaux non effectués s'élève à - 4.529,29 € HT

Le montant total de l'avenant s'élève donc à -1.660,56 € HT, soit -1.986,03 € TTC.

Le montant du marché sera ainsi réduit à 15.961,02 € HT pour la tranche ferme, soit 19.089,38 € TTC, la tranche conditionnelle reste inchangée.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour ayant émis un avis favorable, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'avenant n°1 au marché de l'entreprise HELL FRERES – lot 13 – peinture, d'un montant de -1.660,56 € HT, soit - 1.986,03 € TTC.**
- **DECIDE de l'exécution des travaux supplémentaires.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 30 du budget 2004.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise HELL FRERES.**

6.10. Lot 14 : Revêtements de sols souples : avenant n°01 au marché BOOS

Le revêtement PVC prévu à l'origine dans la salle EPE est remplacé par un parquet flottant dont le prix était indiqué en option, pour mémoire, dans le marché initial.

Le coût de la mise en place du parquet et finition s'élève à 8.584,06 € HT.

La moins value pour la non-pose du parquet PVC et finition s'élève à - 3.457,10 € HT.

Le montant de l'avenant s'élève ainsi à 5.126,96 € HT soit 6.131,84 € TTC.

Le montant du marché est ainsi porté à 38.805,54 € HT pour la tranche ferme, soit 46.411,43 € TTC ; la tranche conditionnelle reste inchangée.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour ayant émis un avis favorable, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'avenant n°1 au marché de l'entreprise BOOS – lot 14 – revêtements de sols souples, d'un montant de 5.126,96 € HT soit 6.131,84 € TTC.**
- **DECIDE de l'exécution des travaux supplémentaires.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 30 du budget 2004.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise BOOS.**

6.11. Lot 16 : Chape et carrelage : avenant n°01 au marché CARREDIS

Le remplacement des lavabos par des vasques en résine de synthèse évite la confection des paillasses carrelées prévues initialement au marché.

La moins value générée par le changement de matière s'élève à - 4.573,47 € HT, soit - 5.469,87 € TTC pour la tranche ferme.

Le montant du marché sera ainsi réduit à 7.667,73 € HT pour la tranche ferme, soit 9.170,61 € TTC, la tranche conditionnelle reste inchangée.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour ayant émis un avis favorable, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'avenant n°1 au marché CARREDIS – lot 16 – chape et carrelage, d'un montant de - 4.573,47 € HT soit -5.469,87 € TTC.**

- **DECIDE** l'exécution des travaux supplémentaires.
- **AUTORISE** le Maire à payer la dépense, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 30 du budget 2004.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise CARREDIS.

6.12. Aménagement de l'accès à la cour intérieure et à la salle d'exposition et d'animation culturelle : attribution des travaux

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que l'école a obtenu le prix Holderith. La remise aura lieu le 21 juin prochain. La cour intérieure et l'accès devront être aménagés avant cette date. Il a procédé à une consultation auprès de cinq entreprises, en application de l'article 28 du nouveau Code des Marchés Publics.

Après différentes interventions des conseillers, il est décidé de revoir le plan des travaux projetés, en supprimant la création de places de stationnement réservées aux enseignants dans une partie de la cour. Des emplacements seront créés à l'arrière du bâtiment, près du terrain de foot. Le Maire propose aux conseillers une visite sur place, lundi le 17 mai 04 à 19 h.

Les cinq entreprises sollicitées ont fait parvenir leur offre de prix qui s'établissent respectivement à :

- 15.152,00 € HT pour l'entreprise ROKEMANN
- 16.335,00 € HT pour l'entreprise R. DIETLIN
- 16.466,50 € HT pour l'entreprise MTP TRAVAUX PUBLICS
- 17.530,00 € HT pour l'entreprise ENCER
- 17.615,00 € HT pour l'entreprise SCREG EST

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour, propose de retenir l'entreprise ROKEMANN.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE d'attribuer les travaux d'aménagement de la cour et de l'accès à l'entreprise ROKEMANN.**
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent
- **IMPUTE** la dépense du compte 2313 de l'opération 30 « Extension du Groupe Scolaire »

6.13. Cour de l'école - Aire de jeux

Il est rappelé le problème du gravier sous le toboggan de l'Ecole Primaire et de l'aire de jeux à l'Ecole Maternelle. Monsieur le Maire propose de voir les aménagements effectués dans les autres écoles et de solliciter les entreprises spécialisées le moment venu.

7. TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAE RUE DE FERRETTE : ATTRIBUTION DES LOTS 1 ET 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les premiers résultats de la consultation du 02 avril 2004, pratiquée suivant la procédure adaptée (article 28 du Nouveau Code des Marchés Publics).

La Commission d'appel d'offres, réunie ce même jour, a pris connaissance des offres reçues :

- 7 pour le lot 1 : Voirie – Protection incendie – Assainissement
- 6 pour le lot 2 : Eclairage public – Télécom

Elle propose de reconsulter, pour chaque lot, les 3 entreprises moins disantes dont la compétence a été vérifiée, sur la base des critères suivants : remise sur les prix proposés et date effective de démarrage du chantier.

Pour le lot 1 sont concernées les entreprises : A.T.P., ENCER, COLAS EST.

Pour le lot 2 sont concernées les entreprises : SOBECA, L.R.E., France RESEAUX. L'entreprise ENCER sera également reconsultées pour le lot 2, étant également bien placée pour le lot 1.

Au vu des réponses, les décisions d'attribution seront proposées lors de la prochaine réunion du Conseil.

8. AMENAGEMENT DE L'ATELIER COMMUNAL : APPROBATION DE FACTURE

Monsieur le Maire présente la facture de l'entreprise DIETSCHY-MULLER, d'un montant de 2.111,06 € HT soit 2.524,83 € TTC, relative à l'installation sanitaire de l'atelier communal. Le Maire rappelle que ces travaux sont exécutés sous régie communale, les petites fournitures étant acquises au fur et à mesure des besoins.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE les travaux d'installation sanitaire dans le local de l'atelier communal.**
- **APPROUVE la facture de l'Ets DIETSCHY-MULLER, d'un montant de 2.111,06 € HT soit 2.524,83 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à payer la facture qui sera réglé sur les crédits inscrits à l'article 2313 opération 1 : Aménagement locaux communaux et logements.**

9. AMENAGEMENT RUE DU CHATEAU : ACQUISITION DE TERRAIN

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
29.04.2002	5.2.1.	Rue du Château – acquisition de terrain
18.06.2002	5.2.	Rue du Château – acquisition de terrain : choix du notaire

Se référant à la décision en date du 29 avril 2004, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Monsieur Henri HOFF ayant quitté la salle,

- **CONFIRME sa décision d'acquérir les parcelles cadastrées comme suit :**
 - **Section 3 n°482/58, d'une contenance de 0,11 ares, sol, appartenant à Monsieur ROYER Frédéric**
 - **Section 3 n°484/58, d'une contenance de 0,50 ares, sol, appartenant à Monsieur ROYER Frédéric**
 - **Section 3 n°486/58, d'une contenance de 0,05 ares, vergers, appartenant à Monsieur HOFF Henri**
 - **Section 3 n° 488/58, d'une contenance de 0,22 ares, vergers, appartenant à Monsieur HOFF Henri**
- **CONFIRME le prix de 7622,45 € à l'are**
- **AUTORISE Monsieur EGLIN René à signer les actes relatifs à ces acquisitions.**

10. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- Le Maire présente aux conseillers la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle :
- section 2 n°54, d'une contenance de 5,35 ares
immeuble au 29 rue du Maréchal Joffre
appartenant à SELECT IMMO
acquéreur : VOLTOLINI Alberto

Il informe également l'Assemblée des problèmes rencontrés sur le chantier de construction d'une maison d'habitation dans la rue du Vignoble. Pour éviter le pompage des eaux pluviales, il est nécessaire de poser une canalisation sur trois terrains privés. MM RAUBER et RESWEBER, propriétaires concernés, ont donné leur accord verbal. Le troisième terrain est celui concerné par la déclaration d'intention d'aliéner susmentionnée.

Le Maire souhaite, préalablement à toute décision, contacter le futur acquéreur au sujet de cette canalisation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **SURSEOIT à la décision concernant la parcelle :**
 - **section 2 n°54, d'une contenance de 5,35 ares
immeuble au 29 rue du Maréchal Joffre
appartenant à SELECT IMMO
acquéreur : VOLTOLINI Alberto**

11. SITE LANG : RESOLUTION DE CESSION – RECOURS SIRGUEY CONTRE DELIBERATION DU 25 FEVRIER 2004

Le Maire souhaite demander l'avis de l'avocat SOLER-COUTEAUX pour l'acquisition d'une parcelle à l'arrière du bâtiment.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal prendra une décision au vu de l'avis préalable du Cabinet SOLER-COUTEAUX / LLORENS.

12. ZONE ARTISANALE EBERLING

12.1. Modification du POS

Compte tenu de l'avis de la DDE exprimé dans le cadre de la procédure d'autorisation de l'implantation d'un SUPER U et de WELDOM sur la zone Eberling, il s'avère prudent d'adapter le règlement du POS au projet concerné pour bien spécifier le caractère commercial de ce secteur.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET un AVIS FAVORABLE à la modification du POS pour spécifier le caractère commercial du secteur affecté aux projets d'implantation des SUPER U et WELDOM.**
- **PREND NOTE qu'il appartient à la Communauté de Communes Ill et Gersbach d'entamer et de mener à terme cette procédure conformément à ses statuts.**
- **APPROUVE l'ouverture de la procédure et charge le Maire du suivi.**

12.2. EDF-GDF : déclaration d'installation classée

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture valant récépissé d'une déclaration d'installation classée émise par EDF pour son site de transformation Eberling. La lecture du document ne laisse apparaître, à première vue, aucune contrainte de distance pour de futurs projets dans la zone.

A titre préventif, Monsieur le Maire est chargé de se renseigner. Une décision d'intervention sera prise au vu également de l'avis requis auprès du Cabinet d'Avocats SOLER-COUTEAUX / LLORENS.

13. SERVICE PUBLIC POSTAL : MOTION DE SOUTIEN AUX ELUS RURAUX

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité (1 abstention : M. KRICK Jean-Pierre) des membres présents et représentés,

Considérant qu'au terme d'un processus de réduction, transformation, dégradation de la présence postale, engagé depuis plus de 10 ans, le point au-delà duquel le service public postal ne sera plus assuré dans un grand nombre de Communes rurales est atteint, interdisant à celles-ci toute possibilité de développement et menaçant les plus faibles dans leur existence,

Considérant l'échec jusqu'à ce jour des tentatives des élus locaux pour aboutir, en concertation avec la Poste et l'Etat, à une solution permettant à la fois l'évolution des modalités de la présence postale territoriale et le maintien de celle-ci à un niveau suffisant,

Considérant, tout au contraire, la volonté de la Direction Nationale de la Poste, relayée par les Directions Départementales, d'imposer à très court terme, sans autre concertation que de façade avec les élus, des modifications substantielles du réseau postal (abandon d'une partie des services, sous-traitance des missions résiduelles à des opérateurs privées, mise à contribution financière des Communes),

Considérant que le projet de loi relatif à la régulation des activités postales et celui relatif au développement des territoires actuellement en discussion au Parlement, définissent de nouvelles modalités de concertation entre les élus locaux, la Poste et l'Etat, dans un sens laissant espérer une meilleure expression des élus et une plus grande cohérence des décisions, s'agissant des services publics et des services de proximité,

Considérant que le projet de loi relatif à la régulation des activités postales prévoit qu'au « moyen de son réseau de point de contacts et en complément de ses prestations de service universel, la Poste contribue à

l'aménagement et au développement du territoire national », donc que la présence postale territoriale est une mission de service public assurée par la Poste, en complément du service universel,

Considérant que si le service universel est financé par ce qui reste du monopole, le service public a un coût et qu'il ne peut être laissé à la charge de la Poste dont l'activité se déploie désormais dans le champ concurrentiel,

Considérant que le projet de loi relatif à la régulation des activités postales, à travers un amendement d'origine sénatoriale, prend acte de l'existence du « fonds postal national de péréquation territoriale », prévu à l'article 3.1 du « contrat de performance et de convergences » signé le 13 janvier 2004 entre la Poste et l'Etat et prévoit un avenant fixant « les ressources et les modalités d'emploi » de ce fonds,

Considérant les actions multiples et de formes diverses des élus et des usagers des Communes rurales dans les départements pour défendre leurs bureaux de poste menacés de réduction d'activité quand ce n'est pas de fermeture,

Considérant le « Manifeste des élus locaux pour des services publics de proximité équitables et performants » signé par l'AMF, l'AMRF et l'ensemble des associations d'élus de France le 14 avril 2004 au Sénat,

Considérant la Motion « Assurer la présence postale territoriale » adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'AMRF réunie le 18 avril 2004 à Lyon,

Exprime sa ferme opposition à toute réduction de la présence postale territoriale, à toute transformation de la forme de celle-ci ne résultant pas d'un accord entre la Poste et les élus,

Apporte son soutien aux actions engagées localement et de leur initiative par les élus ruraux pour défendre la qualité du service public dans leur Commune,

Demande au Gouvernement de décréter un moratoire des projets de modification du réseau et de la présence postale territoriale, engagés par la Direction de la Poste, tant que les nouvelles règles de concertation entre elle et les élus locaux ne seront ni connues, ni mises en œuvre,

Demande à la représentation nationale, députés et sénateurs, d'adopter l'amendement suivant dans le cadre du projet de la loi relatif à la régulation des activités postales et/ou du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux :

« Un fonds postal national de péréquation territoriale est créé. Il assure le financement de la mission de service public d'aménagement et de développement du territoire confiée par la loi à la Poste. Il garantit la pérennité d'un maillage du réseau postal correspondant aux besoins des usagers et des Communes. Les évolutions des formes de la présence postale sur le territoire seront conduites selon les modalités prévues par la loi dans le souci d'une amélioration de la qualité du service rendu et du principe d'égalité des droits des citoyens. La loi de finances la plus proche fixera le montant et les modalités de financement de ce fonds »,

Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, la proposition d'amendement de l'AMRF au projet de loi relatif à la régulation des activités postales et/ou au projet de loi relatif au développement des territoires ruraux.

14. ANNULATIONS PERMIS KARRER ET BOUAFIA : RECOURS COMMUNE CONTRE A. BURGET : DECISION DE DESISTEMENT

Monsieur le Maire résume succinctement les faits qui ont abouti à l'annulation des permis concernés. Il rappelle qu'avant le 1^{er} recours BURGET contre un permis de construire une quinzaine d'autres dans ce secteur n'avaient pas été attaqués, ni d'ailleurs l'arrêté de lotir correspondant qui avait enclenché un investissement d'équipements de plusieurs millions de francs.

Les permis KARRER et BOUAFIA avaient ensuite été annulés pour vice de forme (volet paysager fraîchement instauré insuffisant). La Commune avait introduit un recours en appel contre ces annulations. Finalement, au terme d'un compromis accepté par les deux parties, le Conseil Municipal avait accepté de se désister de cet appel.

La Cour Administrative d'appel de Nancy a pris acte du désistement de la Commune et condamne la Commune à verser à M. BURGET Albert 1000 € au titre des frais exposés dans l'affaire les opposants sur le permis de construire accordé à M. KARRER, et 1000 € au titre des frais exposés dans l'affaire les opposants sur le permis de construire accordé à M et Mme BOUAFIA.

M. SCHAFFHAUSER Fernand proteste car M. BURGET n'a pas eu besoin de payer une condamnation de 1000 francs lors d'une précédente décision qui lui était défavorable.

Il est proposé de se renseigner auprès de l'assurance de la Commune pour savoir si ces frais sont pris en charge par la protection juridique et quelle est la portée juridique de l'annulation de ces 2 permis.

15. DIVERS

15.1. Assurances CIADE – protection juridique

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du « Contrat Protection » établi en euros, remplaçant à compter du 29.04.04 le précédant contrat n°15216-1266.

Le contrat a pour objet l'extension de garantie la « protection juridique » de la Commune. Les garanties sont étendues :

- au service « consultation juridiction »,
- à la protection juridique du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux,
- à la protection juridique des agents territoriaux (loi n°96-1093 du 16.12.1996).

La prime annuelle est de 559 € à compter du 23.10.2004.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le contrat de remplacement « Protection juridique » aux conditions précitées, les crédits étant prévus au compte 616.**
- **AUTORISE le Maire à signer le contrat.**

15.2. Constat d'huissier – rue des Vergers – lieudit « Untere Haegy »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa proposition de faire établir un constat d'huissier en ce qui concerne l'état du chemin communal au lieu dit « Untere Haegy » en partie labourée et ensemencé par un exploitant agricole riverain, sur toute la longueur de la parcelle 351.

En conséquence, il présente le procès-verbal de constat dressé par Maître SEEMANN en date du 4 mai 2004.

La note de frais de l'huissier s'élève à 297,13 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir pris connaissance du constat d'huissier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE la note de frais de Maître SEEMANN, d'un montant de 297,13 €.**
- **VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6226 du budget 2004.**
- **CHARGE Monsieur le Maire d'intervenir auprès de l'exploitant en vue de la remise en état du chemin et de l'abornement.**

15.3. Groupe scolaire – devis DIMASIGN – Mise en sécurité

Le déménagement des classes du Primaire dans les locaux rénovés de d'Ecole nécessite la mise en place urgente d'équipement de sécurité.

Le Maire présente à l'Assemblée le devis de la société DIMASIGN – DIMADEC, d'un montant de 1.824,85 € HT soit 2.182,52 € TTC, relative à la mise en place de la signalétique (plaques de portes), la signalisation incendie, et des moyens de secours (extincteurs), dans l'école élémentaire.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le devis de l'entreprise DIMASIGN – DIMADEC d'un montant de 1.824,85 € HT soit 2.182,52 € TTC.**

- **AUTORISE le Maire à payer la dépense sur les crédits de l'article 2313 opération 30 – Groupe scolaire.**

15.4. Ecole Primaire - Classe de mer

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>Point</u>	<u>Objet</u>
07.11.2003	13.5	Information de l'organisation d'un séjour à l'île d'Oléron

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a exprimé un avis favorable pour verser 65 € par enfant (22 enfants au total), en guise de participation au financement d'un séjour à l'île d'Oléron. Le séjour aura lieu en juin 2004.

Monsieur EGLIN René souligne que les contribuables de Waldighoffen payent également pour les élèves scolarisés à Waldighoffen mais habitant une autre Commune. Il n'y a aucun retour au profit de la Commune. Il relève de manière générale les efforts financiers considérables consentis pour l'Ecole tant pour les investissements que pour le fonctionnement.

Le Maire a le sentiment que le corps enseignant, à part Mme FLEURY, Directrice, ne prend pas la juste mesure des efforts et rappelle qu'il proposera aux enseignants de se réunir une fois l'an, pour définir concrètement les projets de l'année suivante. Il souhaite également que les activités périscolaires soient développées. Il regrette que les enseignants ne souhaitent même plus participer à une fête de fin d'année, et ceci malgré un fort souhait exprimé par volonté des parents d'élèves élus.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE l'attribution d'une subvention à la Coopérative scolaire de WALDIGHOFFEN, de 65 € par enfant soit 1.430,00 €, (65 € x 22) destinée à participer au financement du séjour à l'île d'Oléron.**
- **VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 62882 et à verser au compte n°1027803134 00030812245.97 ouvert auprès de la CCM REGIO PLUS à WALDIGHOFFEN, au nom de la Coopérative scolaire Ecole de WALDIGHOFFEN.**

15.5. Statue Jeanne d'Arc

Monsieur HEISLER Olivier rappelle qu'il avait été prévu de remettre en état la statue. M. EGGENSPIELER Guy souhaite d'abord savoir où elle sera posée après rénovation, pour éviter de la déplacer plusieurs fois. Les Conseillers sont invités à y réfléchir.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CONFIRME sa décision de faire restaurer la statue de Jeanne d'Arc auprès de l'entreprise ABT.**

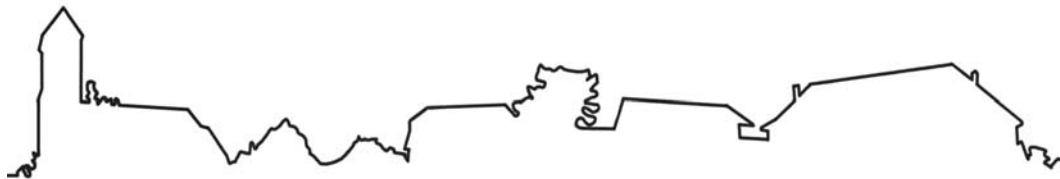
15.6. Informations

- Ecole – prix « Holderith » : Monsieur le Maire rappelle l'attribution du prix « Holderith » à l'école et informe sur la liste des personnes invitées par l'Inspection d'Académie. La remise du prix aura lieu le lundi 21 juin 04 à partir de 14 h 30. Le Conseil Municipal est convié à cette réception.
- Ecole – dérogations de secteur scolaire : Le Maire informe qu'il y a actuellement 11 demandes de dérogation dont 8 pour les sections bilingues.
- Fontaine : M. HEISLER Olivier demande quant sera remis en fonction la fontaine rue de Willer. Le Maire lui répond que l'Ets SCHWENCK a promis de poser une ventouse qui permettra d'alimenter la fontaine en eau.
- Ilot central : M. HEISLER Olivier demande si les pavés sur l'îlot central rue du 19 novembre vont être remis en place. M. EGGENSPIELER lui répond par l'affirmative. Ils seront en granit.
- Rue des Vergers : M. EGLIN Jean-François rappelle qu'il avait signalé la formation de nids de poules dans cette rue, et ils n'ont pas encore été refermés. M. EGGENSPIELER Guy chargera les ouvriers communaux de ce travail.

- Déménagement école : M. EGGENSPIELER soumet une demande des enseignants suite aux déménagements, en l'occurrence une prime pour déménagement. M. HEISLER Olivier informe l'Assemblée que des parents d'élève avaient proposés leur aide, mais cela avait été refusé. A noter que les enseignants avaient été déchargés de classe, suite à une demande écrite du Maire. M. EGGENSPIELER Guy répond aux questions des Conseillers sur la participation effective des enseignants à ce déménagement assuré par les ouvriers municipaux et les aides maternelles. Les Conseillers donnent un avis défavorable.
- Vinowal : M. KUENY Raphaël souhaite savoir si les organisateurs paient la location de la salle polyvalente. Le Maire lui répond qu'ils paieront le tarif normal des foires-expositions. Seules les manifestations d'intérêt général pourraient être gratuites.
Le Maire souligne que cette manifestation peut être une bonne initiative pour notre Commune, et si elle prend de l'ampleur nous en récolterons des profits qui ne sont pas uniquement financiers. Il rappelle que la remise en état des lieux, notamment extérieure, nécessite des frais.
La foire « Vinowal » s'étendra sur 2200 m², soit : la salle polyvalente, l'auvent et un chapiteau. Si elle se pérennise, d'autres activités pourront s'y greffer.
Le Maire informe également l'Assemblée que cette manifestation n'est pas faite contre « Dégustha ». Les dates retenues étaient les seules disponibles pour la plupart des exposants ; la saison des vendanges commençant en septembre, ils ne seront plus disponibles plus tard.
Du point de vue local, des repas seront assurés par des associations locales regroupées pour l'occasion ; la sécurité sera assurée par les pompiers.
- Forêt communale : M. EGLIN Jean-François rappelle qu'il avait été décidé d'effectuer une sortie en forêt avec M. Didier LAGREDE, agent de l'O.N.F. M. EGLIN est chargé de consulter M. LAGREDE pour définir une date.

La prochaine réunion est prévue le 4 juin 2004.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 35.

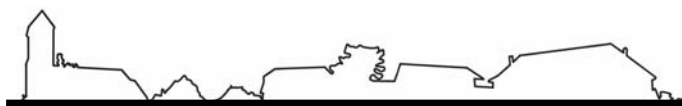


Les sapeurs-pompiers à l'honneur le 13 juin 2004



Le **Centre de Secours de Waldighoffen** a servi de cadre dimanche matin le 13 juin 2004 à une **cérémonie de nominations** à laquelle ont participé : Henri HOFF, maire de la commune, le lieutenant-colonel Alphonse HARTMANN, président de l'Union Départementale et parrain du drapeau du CS Local, le (fraîchement promu) commandant Etienne GRIENENBERGER, chef du CIS « Ill et Gersbach », le capitaine Roland PETER, chef de groupement adjoint, André BOCHENEK, CIS d'Altkirch, Christophe PERIGNON CSP d'Altkirch, Maurice CYBINSKI, CIS de Dannemrie, Jean-Paul GROFF, CS Seppois-le-Bas et des représentants des sections couvertes par le CS Waldighoffen, le tout rehaussé par une délégation de la fanfare de Riespach.

En bref ...



DÉPISTER LE MÉLANOME : LE HAUT-RHIN EN ACTION :

Le « Plan cancer » voulu par le Président de la République accorde une importance particulière à la prévention et au dépistage.

Parmi les cancers les plus accessibles au dépistage, **le mélanome de la peau est particulièrement visé, car sa fréquence a presque triplé en France depuis 20 ans.**

Chaque habitant du Haut-rhin peut désormais trouver chez son médecin une information concernant le mélanome.

Le dépistage de ce cancer est simple. Il repose sur un simple examen de la peau et ne nécessite aucune prise de sang ni examen radiologique.

Il permet d'assurer un diagnostic précoce qui offre, en matière de mélanome, la meilleure garantie de guérison.
Attention aux expositions excessives au soleil !!

Le mélanome est le plus grave des cancers de la peau, mais il peut être guéri très simplement lorsqu'il est dépisté à temps.

Parlez-en à votre médecin !!



ÉVÉNEMENTS AU BASKET-CLUB :

Le 22 mai dernier, le basket-club de Waldighoffen a organisé pour la seconde fois de son histoire une **journée de finales**

départementales qui a rassemblé beaucoup de monde venu des 4 coins du département. Durant cette journée, se sont disputés pas moins de 4 rencontres avec les demi-finale de la catégorie poussines excellence, la finale de division 1 masculine ainsi que la finale honneur masculine qui fut de haut niveau et spectaculaire.

Le 29 mai dernier, notre **équipe de minimes féminines** a brillamment remporté la coupe du Haut-Rhin en s'imposant devant Berrwiller 2 sur le score de 45 à 36. Relevons également que cette même équipe dirigée par S. Schmitt termine à la **3eme place du championnat minimes excellence** ne se faisant battre en demi-finale que de 2 points par le futur champion du Haut-Rhin Michelbach. (voir photo de l'équipe en page couleur avec debout de gauche à droite : S. Schmitt(entraineur) ; E. Friedl ; S. Stolz ; N. Brand ; A. Gussy ; C. Herold et accroupis de gauche à droite : L. Jaegy ; M. Rederstoff ; A. Muller et S. Fournet .)



Enfin, le 13 juin dernier, les basketteurs ont organisé conjointement avec l'association « Temps Libre » leur 5eme marché aux puces qui fut un grand succès avec 170 exposants.

Voyez les photos de ces événements en pages couleurs.

Le basket-club a décidé de créer une équipe d'anciennes qui disputera le championnat la saison prochaine.

Avis aux amatrices.

Le club **recherche également des joueurs de toutes les catégories d'âge** afin de compléter les équipes ainsi que des bénévoles désireux d'encadrer des équipes de jeunes.

Prendre contact au 03-89-07-13-90.

NOUVELLES ACTIVITÉS - NOUVEAUX SERVICES:

Nous souhaitons bonne chance aux nouvelles entreprises qui s'installent dans notre village.

☉ Entreprise Philippe Aubry :

Entreprise
AUBRY *Philippe*
68640 WALDIGHOFFEN

S.A.V. à DOMICILE

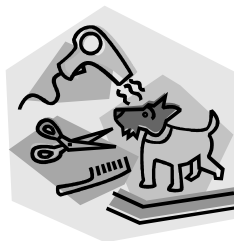
• ENTRETIEN • DEPANNAGE • CHAUFFAGE •
FUEL - GAZ

Tél. 03 89 07 70 28 • Port. 06 22 79 57 36

☉ Toilettage pour chiens et chats

« Aux champions » :

36, rue du Maréchal Joffre - 68640 Waldighoffen



☉ Agence Immobilière

IMMO CONSEIL

Alexis KRAEHENBUHL :

22, rue du Maréchal Joffre
68640 Waldighoffen

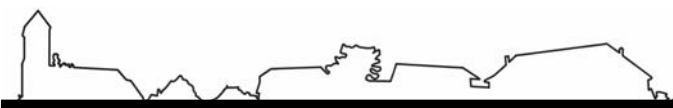
☉ Chirurgien Dentiste

Jean Hugues KRAEHENBUHL :

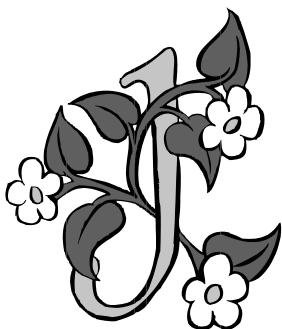
22, rue du Maréchal Joffre
68640 Waldighoffen



Anniversaires ...



Juillet



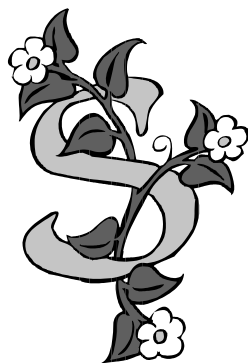
01.07 :	Monsieur HENGY Antoine , né en 1932	72 ans
	Monsieur STRAUB Jean-Pierre , né en 1934	70 ans
03.07 :	Madame GUTKNECHT – KIRSCHER Marie , née en 1933	71 ans
04.07 :	Monsieur DISSER Aloyse , né en 1932	72 ans
05.07 :	Madame WALLISER – SCHMITT Lina , née en 1919	85 ans
11.07 :	Madame MUNCH – FREY Maria , née en 1928	76 ans
12.07 :	Monsieur DIETSCHY André , né en 1927	77 ans
	Madame SCHOENIG – MUNCK Marthe , née en 1934	70 ans
15.07 :	Monsieur BUBENDORF Fritz , né en 1925	79 ans
16.07 :	Monsieur WEIGEL André , né en 1929	75 ans
18.07 :	Monsieur BOEGLER Robert , né en 1934	70 ans
20.07 :	Madame BURGER – GROELL Suzanne , née en 1927	77 ans
26.07 :	Madame NOPPER-MONNET Waltraud , née en 1932	72 ans
28.07 :	Monsieur BRAND Adolphe , né en 1923	81 ans
29.07 :	Monsieur FAVRE Ulysse , né en 1921	83 ans
	Monsieur ZELLER Etienne , né en 1934	70 ans

Août



03.08 :	Monsieur HASSLER Kurt , né en 1934	70 ans
04.08 :	Monsieur WERMUTH Paul , né en 1919	85 ans
07.08 :	Monsieur KUBLER Paul , né en 1931	73 ans
	Madame SPRINGINSFELD-GROSHEITSCH Louise , née en 1932	72 ans
12.08 :	Madame SCHMITT – SAUNIER Alphonsine , née en 1913	91 ans
	Monsieur CAMBRIELS Pierre , née en 1928	76 ans
14.08 :	Madame KUBLER – EGGENSPIELER Hélène , née en 1923	81 ans
16.08 :	Monsieur FISCHER Oswald , né en 1925	79 ans
18.08 :	Monsieur GANSER Bernard , né en 1931	73 ans
23.08 :	Madame KUNTZ – GROELL Jeanne , née en 1931	73 ans
28.08 :	Madame BURGER – BAEUMLIN Marguerite , née en 1928	76 ans
30.08 :	Madame GROSHEITSCH Rosa , née en 1923	81 ans
31.08 :	Madame SOEHNLEN – RICHART Paulette , née en 1933	71 ans

Septembre



05.09 :	Madame WELKER – SCHMIDLIN Paulette , née en 1927	77 ans
08.09 :	Madame GSCHWIND – BRUNNER Maria , née en 1919	85 ans
	Monsieur ERB Marius , né en 1934	70 ans
11.09 :	Monsieur HENLIN Paul , né en 1930	74 ans
14.09 :	Monsieur SCHMIDLIN Aimé , né en 1921	83 ans
17.09 :	Madame BURGER – FISCHER Odile , née en 1927	77 ans
18.09 :	Monsieur MUNCK Gérard , né en 1930	74 ans
22.09 :	Madame HABY – SCHUR Mireille , née en 1927	77 ans
23.09 :	Madame KLENE – FAVRE Olga , née en 1924	80 ans
	Monsieur BAEUMLIN Antoine , né en 1934	70 ans
24.09 :	Madame GRIENENBERGER – WEIGEL Mathilde , née en 1922	82 ans
25.09 :	Monsieur NUSSBAUMER Walter , né en 1932	72 ans

Octobre



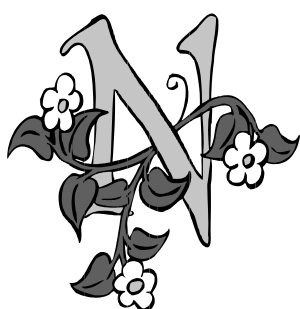
02.10 :	Madame METZGER – ZELLER Marie-Thérèse , née en 1926	78 ans
03.10 :	Madame LITZLER – GRAUSSE Hélène , née en 1927	77 ans
	Monsieur MARTIN Guy , né en 1932	72 ans
05.10 :	Monsieur HEMMERLIN Jean-Marie , né en 1932	72 ans

Octobre



07.10 :	Madame FREY – MULLER Jeanne , née en 1919	85 ans
10.10 :	Madame BURGET – SIMON Cécile , née en 1930	74 ans
11.10 :	Monsieur SCHMITT Charles , né en 1920	84 ans
	Madame MISLIN – ERB Marie Louise , née en 1933	71 ans
16.10 :	Monsieur SCHILL Henri , né en 1910	94 ans
	Madame SCHUR –SCHIELIN Maria , née en 1913	91 ans
20.10 :	Madame LINDER – MEYER Denise , née en 1928	76 ans
24.10 :	Madame KUBLER – GISSINGER Agathe , née en 1928	76 ans
26.10 :	Madame BECKER – BRUCK Carmen , né en 1934	70 ans
27.10 :	Madame EGLIN – LABORDE Hélène , née en 1920	84 ans
	Madame BOHRER – GSCHWIND Germaine , née en 1927	77 ans
	Madame RENTZ – STOECKLIN Odile , née en 1933	71 ans
28.10 :	Madame CHARMEY – MUNCH Rose , née en 1926	78 ans
29.10 :	Madame BACCUS – LAQUESTE Monique , née en 1933	71 ans

Novembre

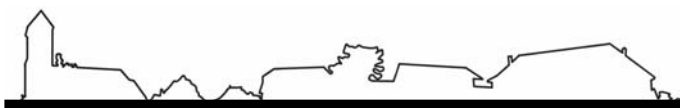


02.11 :	Madame RAPPENECKER – KUBLER Marie-Thérèse , née en 1930	74 ans
03.11 :	Monsieur GSCHWIND Edouard , né en 1924	80 ans
07.11 :	Monsieur SPRINGINSFELD Victor , né en 1920	84 ans
	Monsieur HENLIN Henri , né en 1924	80 ans
	Monsieur BAEUMLIN Charles , né en 1930	74 ans
08.11 :	Madame BURGER – HENLIN Georgette , née en 1929	75 ans
09.11 :	Monsieur GRAUSSE René , né en 1927	77 ans
	Madame SCHNETZER – GOLDEMANN Marguerite , née en 1930	74 ans
13.11 :	Monsieur GLANTZMANN Henri , né en 1928	76 ans
14.11 :	Madame RUMMERHART – MERIAUX Marguerite , née en 1924	80 ans
	Madame MUNCH – SPRINGINSFELD Georgette , née en 1925	79 ans
17.11 :	Madame HAAS – LINDECKER Hélène , née en 1914	90 ans
	Monsieur ZANCHI Franco , né en 1923	81 ans
19.11 :	Mademoiselle BAEUMLIN Marie-Louise , née en 1926	78 ans
22.11 :	Madame ODING – GISSINGER Marthe , née en 1926	78 ans
26.11 :	Madame SCHMITT – EGLIN Albertine , née en 1910	94 ans
	Monsieur KUENY Albert , né en 1914	90 ans
28.11 :	Madame ENDERLIN – SPECKLIN Colette , née en 1931	73 ans
30.11 :	Madame ARIENTI Inès , née en 1921	83 ans

Décembre



07.12 :	Madame KOCH – ALZON Madeleine , née en 1927	77 ans
10.12 :	Monsieur BRUNNER Charles , né en 1925	79 ans
	Monsieur DELUNSCH Bernard , né en 1933	71 ans
12.12 :	Madame JAULIN – ZELLER Donatienne , née en 1918	86 ans
	Monsieur DOUBS Raymond , né en 1928	76 ans
	Monsieur SCHMIDLIN Paul , né en 1928	76 ans
14.12 :	Monsieur GUGENBERGER Aimé , né en 1927	77 ans
15.12 :	Madame DURAIN – WERMUTH Marie , née en 1922	82 ans
18.12 :	Monsieur BILLAND Henri , né en 1930	74 ans
20.12 :	Madame BROMBACHER – PETER Emma , née en 1929	75 ans
21.12 :	Monsieur GISSINGER Charles , né en 1928	76 ans
	Monsieur PFAFF André , né en 1934	70 ans
23.12 :	Madame WALLISER – SCHMITT Victorine , née en 1910	94 ans
	Madame RENKER – DENNY Jeanne , née en 1921	83 ans
26.12 :	Madame BILLAND – RICHART Hortense , née en 1925	79 ans
30.12 :	Madame REGER – SCHAFFHAUSER Marie-Louise , née en 1926	78 ans



Etat civil ...

Naissances



Le 28 avril 2004 : QUINTON Zoé Martine Marie Louise
De QUINTON Jacques et de MARTIN Peggy

Le 08 juin 2004 : YUCEL Boran
De YUCEL Erhan et de SARAR Gülcan

Le 28 juin 2004 : RIETH Christian Anatole
De RIETH Benoît et de BONTE Jennifer

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveau-nés.

Mariages

Le 24 mai 2004 : SCHEIDECK Cédric et NUNNINGER Sylvie
Domiciliés à WALDIGHOFFEN

Le 26 juin 2004 : KUENY Raphaël et BRESSON Lydie
Domiciliés à WALDIGHOFFEN

Le 24 juillet 2004 : MEYER Didier et RUCKLIN Marie-Pierre
Domiciliés à WALDIGHOFFEN

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux jeunes époux.



Décès



Le 23 mai 2004 : M. ALZON Yves
né le 22 mai 1925 à THIZAY, Indre et Loire

Le 23 mai 2004 : M. GUTZWILLER François
né le 03 décembre 1928 à ROPPEZSWILLER

Le 30 mai 2004 : M. GROSHEITSCH Pierre
né le 09 août 1929 à WALDIGHOFFEN

Le 27 juin 2004 : M. SENDELIN Jean-Paul
né le 25 avril 1953 à WERENTZHOUSE

Le 04 juillet 2004 : M. VONVILLE Alfred
né le 07 avril 1934 à LAUTENBACH

Le 05 juillet 2004 : M. GISSINGER Claude
né le 11 juillet 1938 à BALE

Le 01 août 2004 : Mme SCHIELIN née WERMUTH Alphonsine
née le 06.12.1907 à WALDIGHOFFEN

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent aux familles en deuil leurs très sincères condoléances.

Repères...

Événements au fil des jours ...

➔ Le 21 juin 2004 :

Remise du Prix Holderith aux enseignants de l'école

C'est un grand honneur pour l'école de WALDIGHOFFEN : le prix Holderith, décerné chaque année à une école de chaque département de l'Académie de Strasbourg a été remis à nos enseignants par M. Gérald CHAIX en personne, Recteur de l'académie de Strasbourg, en présence entre autres de la famille de M. Holderith.

Le « Prix Holderith » est destiné à encourager les efforts des enseignants de l'enseignement allemand : bilingue et extensif. Bravo donc à Madame FLEURY et à son équipe.

Georges HOLDERITH a introduit l'enseignement de l'allemand comme langue étrangère à l'école élémentaire dans l'académie de Strasbourg dès 1972.

Cette méthode Holderith a formé des générations de petits alsaciens.

Le prix est « destiné à récompenser les classes ou les écoles ayant obtenu des résultats exemplaires à la fois en français et en allemand ».



➔ Le 27 juin 2004 :

100^{ième} Anniversaire de la Chorale

La cérémonie du centenaire de la chorale Sainte-Cécile de Waldighoffen a eu lieu le dimanche 27 juin, à 10 h, à l'église Saints-Pierre-et-Paul.

Les festivités du centenaire ont débuté par la messe, célébrée par le curé François Guy et animée par l'harmonie Concordia, dirigée par Mario Weigel.

La chorale de Waldighoffen-Durmenach, dirigée par Jean-Pierre Kuntz, en collaboration avec Barbara Royer, a ravi les

personnes présentes par la grande qualité de sa prestation. Notre organiste, Sébastien Linder, a une fois de plus montré l'étendue de son talent. 13 choristes se sont vus attribuer une médaille en fin de messe par Paul Vetter, responsable de secteur de l'Union Sainte-Cécile.

A l'issue de la cérémonie, tous les anciens choristes de Waldighoffen et la population ont été invités au vin d'honneur offert par la municipalité, à la salle polyvalente Nathan Katz.



Deux événements à WALDIGHOFFEN !!

1^{res} Fêtes de la Gastronomie
et des Vins de France - 2004 -

Vinowal!



Saveurs en Sundgau Vinowal Salle Polyvalente Waldighoffen

Salon organisé par la société Egexpo, en collaboration avec :

- La municipalité de Waldighoffen
- L'ACAW (association des commerçants de Waldighoffen)

50 stands de vignerons et produits gastronomiques venant de toute la France vous attendent.

Vous pourrez vous restaurer sur place dès vendredi soir.

20 août

14 h - 20 h

21 août

10 h - 20 h

22 août

10 h - 19 h

De vendredi à dimanche



www.nobles-vignes.com

(Jape)

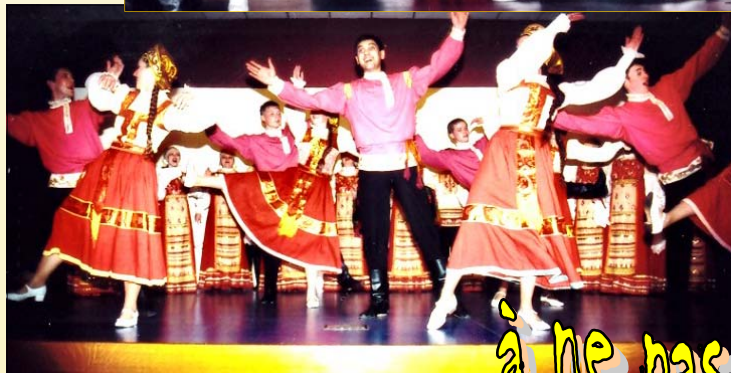
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé - A consommer avec modération.
Conformément à la loi informatique et libertés du 08 01 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Merci de ne pas fumer à l'intérieur du salon.

Ouzory Prikamskie
Oural. Danses et Chants

Le **samedi 18 septembre 2004** à 20 h à la salle polyvalente de Waldighoffen, l'association PROMOWAL organise un **superbe concert russe, au profit de la rénovation de l'église.**

Spectacle est de toute beauté, avec :

- Musique (balalaïkas, etc)
- Chants
- Danses
- Costumes magnifiques
- Belle mise en scène
- 35 artistes venant de l'Oural et faisant une tournée en France (prochaine tournée dans 5 ans).



à ne pas manquer!